

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 16 janvier 2018

Conseil d'Administration

Mardi 16 janvier 2018 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	A
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	A
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A

IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	LARROUY	James	Etudiant	971	P
	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	PROCURATION
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	PROCURATION
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de	GALAP	Camille	Recteur	971	A

	CORMIER	Béatrice	Rectrice	972	Représentée par Mme Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC
	RINALDO	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	GARNIER	Gladys	DAJ	Administration Générale	A
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	P
	AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
	MERIL	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	CLERGUE	Manuel	Vice-président délégué au numérique et au système d'information	971	P
	ANNONI	Estella	Préfiguratrice DSI	971	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P



Conseil d'Administration du 16 janvier 2018 à 9h

Salle du conseil de l'administration générale (Campus de Fouillole)

Ordre du Jour

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 30 11 2017 (vote)**
- 3. Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - a) Répartition des moyens entre les pôles;
 - b) Conventions (consortium projet H 2020 SOCLIMPACT, reversements de fonds par la Fondation de France, UA/INRA, adhésion GIP UNF3S....)
- 4. Ressources humaines (vote)**
 - a) Campagne de recrutement 2018 des enseignant-chercheurs et BIATSS- publication de postes - ;
 - b) RIFSEEP 2018.
- 5. Affaires pédagogiques (vote)**

Réforme portant sur l'orientation et sur la réussite des futurs étudiants du 1er cycle de l'enseignement supérieur - augmentation des capacités d'accueil à l'U.A. -

6. Affaires numériques :

Création de la DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique).

7. Questions diverses.

PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Merci de votre présence (quorum de 18/30). Nous allons commencer ce premier CA de l'Université des Antilles, un CA important qui ne devrait pas être trop long. Je voudrais déjà vous souhaiter une excellente année 2018 à vous tous, à vos enfants, à vos familles et à vos proches ; vous dire que nous sommes sur le même bateau. Cette année sera une année difficile, une année de travail, une année où je demanderai encore à chacun de vous de s'impliquer encore davantage dans les commissions. Nous avons l'accréditation cette année, une réunion aura lieu le 22 mai, c'est la seule date que le Ministère m'ait communiquée. Nous commencerons ensuite la négociation. « Parcours Sup » est arrivé assez brutalement, il faut le mettre en place, à ce titre je remercie beaucoup la DOSIP pour son implication dans cette mission qui est particulièrement importante. L'objectif est de proposer une orientation à chaque étudiant, nous ferons en sorte que chacun de nos étudiants ait une orientation et surtout, une fois qu'ils seront orientés, tous ceux qui diront « oui, si » devront être accompagnés. Je me suis déjà rapproché des Doyens pour voir ce qu'ils peuvent proposer comme parcours de soutien aux étudiants. Nous ferons des réunions afin de présenter des parcours de soutien aux Recteurs puisqu'ils ont la main sur ce projet, nous travaillerons avec les deux Rectorats – Guadeloupe et Martinique.

Nous avons également les statuts de l'Université et des composantes qui doivent être mis à jour cette année. Nous nous sommes fixés comme date butoir juillet 2018 pour tous ces projets, de manière à ce qu'en septembre 2018, nous puissions commencer une année plus sereine avec moins de travail et aller vers notre projet initial qui est d'accompagner les étudiants pour améliorer leur réussite. Je crois que l'important c'est vraiment l'amélioration de la réussite des étudiants. J'espère que nous aurons un peu plus de temps à partir de septembre afin de pouvoir nous intéresser à cet aspect. Nous aurons à discuter des parcours de soutien, ce qui nous demandera un peu de temps aussi parce qu'il y a un coût. Des discussions sont en cours avec le Recteur, mais rien n'est encore finalisé. Quand ce sera le cas, je reviendrai vers vous pour vous dire ce que nous avons retenu comme parcours de soutien pour les étudiants qui s'engageront avec nous. Nous avons un élément intéressant pour nous c'est qu'il n'y a pas de quota pour nos étudiants qui partent vers des Académies de métropole. C'est une bonne chose parce qu'il y a des Académies qui mettent des quotas de plus d'entrants, ce qui peut poser problème pour nos étudiants. Pour l'instant il n'y en a pas. Pour les quotas de plus d'entrants chez nous, il y en aura certainement pour les STAPS qui sont déjà en surcharge. Pour les autres formations peut-être pas, parce qu'il n'y a pas véritablement de problème à leur niveau. Voilà ce que je devais vous dire au sujet de cette année. D'autres projets vont arriver, nous les mettrons en place avec le concours de chacun de vous.

Notre DGS arrivera le 1^{er} février. Nous n'en n'avons pas depuis un certain temps, c'est l'équipe de la gouvernance qui fait fonction avec le concours de l'administration. Nous avons fait tourner cette Université sans DGS depuis janvier 2017. Je suis très content de voir arriver une nouvelle personne au sein de l'Université. Elle aura comme mission principale la réorganisation de l'administration, afin que nous ayons un peu plus de visibilité ce qui permettra à ceux qui ne sont pas forcément au niveau central, de savoir à qui s'adresser en cas de besoin. Je remercie tous ceux qui ont travaillé durant cette année, qui travaillent encore pour permettre à l'Université de fonctionner.

Je me dois aussi de vous donner quelques explications. Vous avez bien compris que tout le pôle Martinique n'est pas là. Il y a un petit souci, je dirai même un gros souci. Pour éviter trop de discussions et faire en sorte qu'il y ait un peu de sérénité sur les pôles, je ne disais pas tout, j'ai essayé jusqu'ici de faire passer les choses tranquillement. Nous avons eu quelques problèmes au niveau du pôle Martinique. Une convention d'un montant de 1.1 M€ a été signée le 12 juillet 2017, uniquement par la Vice-présidente de pôle et le président de la CTM. Compte tenu des antériorités, j'avoue que ça m'a fait froid dans le dos en apprenant qu'une convention avait été signée sans que le Président ne soit informé. Tout le monde

sait que l'ordonnateur de l'Université, c'est le Président. Il y a deux pôles autonomes, certes, mais tel que certains le comprennent, ça voudrait dire deux Universités. A partir du moment où on donne une autonomie totale financière, cela signifie que l'on va vers deux Universités. Il y a déjà une autonomie au niveau de chaque pôle pour ce qui est des instances : CFVU, CR, CTS. Il y a un service RH, un service comptabilité au niveau du pôle et il y a un Vice-président ou une Vice-présidente. Au-delà de cette autonomie, on réclame une autonomie financière. Si une autonomie financière implique la signature de conventions de 1.1 M€, c'est grave... c'est grave pour l'Université. Tout le monde ne sait pas parce que volontairement je n'ai pas voulu diffuser les difficultés de l'Université et là j'ai eu tort. Je dis que j'ai eu tort parce que je n'ai pas communiqué à ce sujet, j'ai voulu garder la sérénité pour nous permettre de fonctionner mais je me dois maintenant de réagir parce que je ne comprends pas. De plus, quand on signe les conventions d'un agent qui doit passer d'une composante à l'autre, sans passer par le Président... c'est quand même une Université. Il n'y a pas deux Universités, mais une Université et ça je comprends encore moins bien. Quand on me fait signer rapidement une convention antidatée... il fallait faire signer très, très vite, je trouve que ce n'est pas sérieux. Je l'ai signée mais j'avoue que je suis mal à l'aise parce que c'est moi qui l'ai signée. Je l'ai signée de façon antidatée. On me l'a donnée à signer et je l'ai fait sans prêter attention. Maintenant, ce n'est pas très grave, c'est le transfert d'un agent d'une composante à une autre mais je m'en veux et depuis, je ne signe aucun document que l'on me présente en me disant « il faut signer Président, c'est urgent ». Je ne le fais plus. Je ne signe plus les documents que l'on me soumet le dernier jour, si peut attendre pour un CA, si on peut reporter un CA, on peut aussi reporter la signature d'un document. Ça ne pose pas de problème. Il y a beaucoup de petites choses que je n'ai pas communiquées volontairement parce que je n'ai pas voulu diffuser les affaires de l'Université. J'ai préféré essayer de préserver une sérénité, de faire en sorte que chacun comprenne que nous devons travailler en toute sérénité pour le bien de nos étudiants, le bien du personnel, des enseignants et des enseignants chercheurs. C'était ça mon objectif. Maintenant, on m'a obligé à vider mon sac, je le dis, je n'ai vidé que le quart du sac. J'ai encore autre chose à dire mais je ne continuerai pas parce que nous avons un CA important que nous devons tenir. La convention est là, on peut vous la distribuer pour que vous l'ayez en mains, pour que vous compreniez vraiment que je suis en train de sécuriser l'établissement. Si je ne sécurise pas l'établissement, nous allons nous retrouver dans les mêmes conditions que les années antérieures. Les Recteurs sont au courant car je n'ai pas voulu signer les autres conventions de l'Université.

Merci Monsieur le Recteur, merci Madame la représentante du Rectorat de la Martinique. Monsieur DELACOURT, merci de venir appuyer votre Recteur. Merci de nous accompagner à chacun de nos Conseils d'Administration, votre présence est importante. Monsieur le Vice-président du pôle Guadeloupe, Monsieur Alex MERIL, a été élu récemment. Merci aux personnalités extérieures et aux politiques de nous accompagner au quotidien dans le fonctionnement de l'Université. Merci à vous tous, administrateurs et personnels administratifs, qui êtes là aujourd'hui. Si vous le voulez bien, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour. Excusez-moi, je n'ai pas recueilli les questions diverses, je suis désolé. Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Monsieur le Président, mon intervention ne portera pas sur les questions diverses. Effectivement, vous avez constaté l'absence de beaucoup de membres du conseil de Martinique. Comme vous l'avez précisé, nous vivons une crise politique – vous avez bien voulu nous éclairer – qui se base sur des éléments, sur des faits qu'il nous faudra intégrer et comprendre sur le pôle. Un ordre du jour est prévu pour aujourd'hui, de façon à ne pas aggraver les malentendus ou les difficultés, je pense qu'il serait utile de revoir l'ordre du jour afin que la sérénité puisse d'abord se réinstaller avant d'examiner certains dossiers potentiellement conflictuels. C'est une proposition.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PORTECOP, je pensais le dire au fur à mesure de l'évolution du CA. Pour ne pas mettre en difficulté les collègues qui ont bien voulu se joindre à nous pour

faire passer les projets importants de l'Université, il y a un projet très important, c'est la validation de la capacité d'accueil et des coordinateurs de licences. La DOSIP ne me contredira pas, c'est l'élément le plus important parce qu'il faut que ces informations figurent sur « Parcours Sup », demain au plus tard, c'est-à-dire le 17. Le dernier délai c'est aujourd'hui, je remercie donc les collègues qui sont venus de la Martinique pour permettre de faire voter ces éléments. Je ne sais pas si tout le monde sera d'accord mais concernant la répartition des moyens (*petit a du 3^{ème} point*) nous avons eu un CT hier mais nous n'avons pas eu le temps de discuter de cette répartition des moyens. Le point a été abordé à la fin du conseil, certains collègues avaient des avions à prendre mais les collègues encore présents ont voulu continuer à discuter, ce d'autant que la veille la Vice-présidente du pôle Martinique s'est levée et a quitté le conseil de gestion parce qu'elle n'a pas voulu valider ce que la commission des moyens avait déjà acté. Elle n'était pas d'accord, elle est partie. Nous n'avons pas eu le temps de discuter en CT, j'ai clairement dit que nous allions reprendre cette discussion. Nous voulions faire ce projet de façon progressive parce que dans les statuts, on dit bien qu'il faut que les moyens soient donnés en fonction des formations, de l'enseignement et de la recherche. Cette année, nous avons voulu prendre uniquement les formations pour y aller progressivement, éviter tout problème brutal au niveau d'un pôle ou d'un autre et faire en sorte qu'une éventuelle différence budgétaire ne soit pas trop brutale. Nous avons voulu avancer progressivement et avons choisi de ne prendre que des formations cette année. Dans la mesure où nous ne sommes pas arrivés à un consensus, j'ai demandé à ce que l'on reprenne cette répartition des moyens en commission et qu'on ne prenne pas uniquement un élément. Lors de la prochaine réunion, je veux que l'on discute des trois éléments : les formations, l'enseignement, la recherche. Cela signifie que quand la commission des moyens nous présentera un document, il faut que tout y soit. Nous ne le ferons pas progressivement. Si on reste en l'état, s'il n'y a pas de différence dans le budget, c'est très bien. S'il y a une énorme différence – c'est aussi là le rôle du dialogue de gestion – nous verrons comment faire pour amortir la chute afin qu'elle ne soit pas trop forte pour un pôle ou pour un autre. C'est ça le dialogue de gestion. Il y aura des critères très clairs sur lesquels la commission des moyens devra s'inquiéter. Je leur donnerai le temps nécessaire pour discuter, pour organiser, pour faire intervenir d'autres personnes si c'est nécessaire. Le Vice-président du CA est présent, je le remercie beaucoup pour le travail qu'il a fait. Il a beaucoup travaillé, malheureusement tout ce qu'il a fait n'a pas servi à grand-chose. Je pense qu'il est un peu déçu de voir que son travail n'a pas abouti, mais il n'y a pas de hasard dans la vie. Il faut utiliser le passé pour avancer peut-être différemment. Le Vice-président du CA veut vous dire deux mots.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Merci Président. Je comprends totalement l'intervention de notre collègue du pôle Martinique et j'y souscris. Concernant ce point que vous venez d'évoquer, je souhaiterais quand même, parce que je ne fais pas partie de la commission des moyens, je n'étais pas à vos réunions – il n'y a pas d'obligation à ce que j'y sois – je souhaiterais, puisque nous avons la chance d'avoir le Vice-président à la répartition des moyens ici présent ainsi que le Vice-président du pôle Guadeloupe qui a participé à l'ensemble de ces réunions, que nous ayons un petit historique sur cette répartition des moyens qui n'est pas une lubie de notre part. Elle est inscrite dans la loi. Le Code de l'éducation nous demande de répartir les moyens entre les pôles en suivant un certain nombre de critères. Nous avons obligation de le faire. Une commission a été mise en place, il y a eu une série de réunions, or on voit que les choses avancent très, très difficilement. J'aimerais donc que l'ensemble des administrateurs puissent être éclairés sur ce qui s'est passé exactement. Ce sera peut-être l'occasion, non pas de voter mais de donner une information claire à tous les élus et à tous les invités de ce conseil.

M. le Président Eustase JANKY – Madame PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Je vous prie de m'excuser pour ce retard. Je souscris à la demande du Vice-président, simplement parce que depuis que j'ai été choisie par le Conseil Régional pour représenter la Collectivité au sein de vos instances, je rends compte régulièrement des

travaux de notre conseil au Président CHALUS. C'est vrai que je lui ai fait part des difficultés de fonctionnement dans la relation que nous pourrions avoir avec la Martinique parce qu'au-delà des personnes, c'est quand même l'Université qui subit les conséquences non négligeables en termes d'efficacité et de retard. Il est prévu de débattre de ce point avec le Président MARIE-JEANNE, lors de la prochaine rencontre. Vous savez qu'il y a une association de Présidents de Région Antilles-Guyane, à cette occasion, je tiens à inscrire ce point. Si je peux avoir des éléments pour alimenter cette rencontre, je suis d'autant plus preneuse, je trouve pertinent pour moi d'avoir un certain nombre d'informations. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons te les donner, j'ai également demandé au Vice-président de faire des copies de la convention qui a été signée afin que tout le monde soit bien informé. L'autre point qui pose problème, Monsieur PORTECOP, c'est un point sur la campagne d'emploi des BIATSS. Il y a eu une grosse discussion hier au CT, nous nous sommes rendu compte que le projet n'était pas mûr. Il y avait encore des discussions à avoir en amont avant d'arriver au CT. Là aussi, j'ai demandé que l'on revienne pour discuter. Avant que ces documents n'arrivent à notre niveau, il faut vraiment qu'ils aient été discutés au niveau des CTS et au niveau des pôles. Le dossier relatif aux BIATSS ayant posé problème au CT, je le retire également. Nous ne verrons que les enseignants-chercheurs. Ce dossier n'a pas posé de problème, je pense qu'il faut continuer. Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS) – Pour les enseignants-chercheurs il n'y a pas eu de souci particulier ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, nous n'avons pas eu de souci particulier.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS) – J'ai eu vent de difficultés sur les numéros de postes.

M. le Président Eustase JANKY – Nous pourrions en discuter le moment venu. En fait, les autres points n'ont pas posé de problème particulier. S'il y en a un qui pose problème, nous pouvons toujours en discuter, nous sommes là pour ça. Ce sont les deux points qui ont vraiment soulevé des questions hier au CT. J'avoue que j'ai clairement dit hier que je ne passerai pas en force, je laisserai la place au dialogue. Si les dossiers ne sont pas mûrs, à partir du moment où nous pourrions reporter, nous le ferons. Je donnerai la parole à Monsieur MOLINIE quand nous arriverons à la répartition des moyens. Merci beaucoup. Nous passons au 2^{ème} point de l'ordre du jour.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 30 NOVEMBRE 2017

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez ce PV. Monsieur SUBITS avait demandé à ce que vous fassiez une petite formation sur les tablettes. Je ne sais pas si cela a été fait. Nous allons nous améliorer. C'était une demande des membres du Conseil d'Administration. Nous l'avons fait. C'est un procès-verbal qui est long et dense. Si vous êtes d'accord, est-ce que nous pouvons passer au vote ? Vous n'avez pas de remarques ? Madame BERTIN.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Je voulais simplement signaler que j'étais présente. J'ai vu qu'il est indiqué « procuration » mais j'étais présente, je suis partie en cours de séance.

M. le Président Eustase JANKY – C'est vrai.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – En cours de séance, puisque j'interviens dans le PV.

M. le Président Eustase JANKY – Concernant ces procès-verbaux, je dois vous donner quelques informations. Nous avons un prestataire qui nous rédige ces procès-verbaux et nous avons quelques soucis. Il nous remet le document peu avant le CA et nous n'avons pas beaucoup de temps pour relire. J'ai demandé – je le dis devant le CA – à Monsieur AUDEBERT d'intervenir auprès de ce prestataire afin que nous ayons le PV 15 jours après le CA. Si ce prestataire n'est pas capable de fournir ce document après 15 jours, je pense qu'il faut en démarcher un autre. Plus ça va, plus nous aurons besoin de ce prestataire parce que les collègues du CAC demandent également des procès-verbaux et pas des relevés de décisions. Nous nous sommes rendu compte hier, que c'est pareil au niveau du CT. Ils demandent des PV, pas des relevés de décisions. Les personnes présentes ne peuvent pas prendre les procès-verbaux en totalité, ça fait beaucoup à écrire. Vous vous rendez-compte de tout ce qu'une secrétaire devrait écrire, c'est beaucoup. Chaque conseil demande maintenant des procès-verbaux détaillés. J'ai demandé à ce que ce prestataire change d'attitude. Soit il est capable de nous fournir le document dans les 15 jours, soit il ne l'est pas et dans ce cas, on change. Il ne faudrait plus que nous arrivions à cette situation. Monsieur AUDEBERT est informé, ce n'est pas de sa faute. Nous traitons avec quelqu'un à qui il demande régulièrement l'envoi du PV. Là, c'est une demande du CA, ce n'est pas une demande de Monsieur AUDEBERT.

Avez-vous des questions ou des remarques sur le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE



Approbation du PV du 30 11 2017	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	16

Le PV du CA du 30 11 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Madame PENCHARD n'était pas là. Merci, merci beaucoup. Deuxième point à l'ordre du jour : la répartition des moyens. Nous devons donner la parole au Vice-président.

II- REPARTITION DES MOYENS

M. Jack MOLINIE (*V/P Répartition des moyens*) – Ce sera compliqué de résumer mais je vais essayer. Je rappelle que la commission des moyens est composée des deux V/P, de deux élus du CA (Monsieur PORTECOP et Monsieur HARAL) et de deux personnes extérieures au CA (Madame VESTRIS pour la Martinique et moi-même pour la Guadeloupe), ceci de manière à ce que les discussions soient les plus ouvertes possibles. On se rend compte que la répartition des moyens financiers et personnels est un problème délicat et difficile dirons-nous, dans la mesure où il met en exergue deux pôles l'un en face de l'autre – *je vais le dire ainsi* – puisque ce que gagne l'un, il le gagne aux dépens de l'autre. C'est ainsi

que c'est interprété puisqu'il s'agit de répartition inter-pôle dans la mesure où nous avons déjà discuté de la répartition entre les transversaux et les pôles. C'est vrai que nous aurions dû mener ces discussions dès le mois de mai, ça nous aurait évité de courir mais nous ne pensions pas que ce serait aussi difficile. Nous nous rendons compte que ça nécessite beaucoup d'échanges et que les points de vue sont quelquefois très éloignés. A partir de là, lors des réunions, nous avons réussi la 1^{ère} tranche c'est-à-dire à répartir la partie polaire et la partie transversale, globalement ça fait partie de la répartition budgétaire pour 2018. Je rappelle qu'en réalité, la commission de répartition des moyens ne répartit pas les moyens. Elle travaille à fournir des critères au CA, lesquels critères permettront de faire cette répartition des moyens. En définitive, c'est le CA qui vote les critères et qui après peut les faire évoluer ou pas. Cela relève du pouvoir des administrateurs. La commission n'est qu'une commission de travail qui propose des éléments. Sur la base de la répartition inter-pôle (nous l'appellerons ainsi), il s'agit de trouver le curseur en pourcentage.

Globalement nous avons commencé les travaux, nous avons acté entre nous que, comme il s'agit de se baser sur les étudiants qui ont passé un examen, il fallait dans un 1^{er} temps que ce soit des étudiants ayant globalement participé à la vie de l'Université, à l'activité enseignement, donc des étudiants qui ont passé au moins un examen, une matière ou un module sous réserve qu'ils aient obtenu au moins une note différente de zéro. C'est pour dire qu'il a participé en quelque part. Pour cela, il nous fallait partir de l'année N-1. Nous avons discuté entre nous et sommes arrivés à la conclusion que la prise en compte de l'activité – je rappelle que nous nous sommes basés sur le rapport du Sénat, le rapport GILLOT qui avait fourni les premiers éléments de répartition en 2013, le mode de répartition des crédits pour les Universités. Il donnait les informations sur le modèle de répartition qui s'appelle SYMPA. Là-dessus, il y a deux points : il y a l'activité en termes d'étudiants et la partie Recherche principalement pour les enseignants chercheurs, pour la répartition des moyens humains. Il y a quand même une part sur le financier. Nous avons décidé de travailler davantage sur l'activité étudiante, puisque dans un 1^{er} temps, il nous semblait que c'était là le cœur du métier, là où nous devons absolument prendre les moyens. Nous avons besoin de moyens pour accueillir les étudiants, pour faire des TP ou des TD, pour redistribuer au niveau des composantes et entre les pôles afin d'accueillir les stagiaires dans de bonnes conditions. Nous sommes arrivés au point N-1, nous avons procédé ainsi et tout le monde était d'accord. Il s'agissait après de suivre un peu ce qui est demandé dans les statuts de l'Université, à savoir trouver les coefficients de pondération des étudiants en fonction des disciplines dans lesquelles ils sont inscrits. Les coefficients de pondération que nous avons sous la main et sur lesquels nous nous sommes basés, étaient ceux du rapport GILLOT du Sénat de 2013. Nous avons constaté une forte évolution de ces coefficients de pondération entre 2009 et 2010, la commission m'a donc demandé de rechercher d'éventuels coefficients qui seraient nouveaux ou de voir s'il y avait un nouveau système qui permettrait de mieux gérer la pondération. Ensuite, nous avons travaillé sur d'autres points qui portent sur l'évolution, nous avons convenu de prendre en compte l'activité, ça n'a pas été rajouté, ce sera pour l'année prochaine car il faut avertir les pôles et les composantes sur le fait que nous allons regarder les résultats globaux, le nombre d'étudiants qui arrivent... le pourcentage de l'aide à l'insertion professionnelle. Il a été question de demander aux composantes et aux pôles qui auraient un curseur d'augmenter le travail fait au niveau des usagers et pour les usagers, de manière à améliorer les résultats. Là-dessus, nous avons mis de côté pour cette année car il est difficile de mettre des règles et de dire aux gens, a posteriori, la façon dont ils seront traités. Nous avons préféré que ça se fasse à priori.

Sur cette base, nous avons terminé la réunion du 19 décembre et dès janvier, j'ai recherché l'ensemble des rapports, des lois de finances etc. (*vous avez les éléments sur le document*). Le Ministère a lancé MODAL, le nouveau modèle de répartition des allocations qu'il a principalement affecté aux écoles d'ingénieur. Il y a eu des discussions, les pondérations changent énormément dans MODAL mais il faut savoir que c'est pour les écoles d'ingénieur. Pour les Universités, la CPU a rejeté les propositions du Ministère. Elle a rejeté tout doucement, mais est montée au créneau brutalement contre toutes ces

propositions. Les discussions relatives à l'évolution de SYMPA pour les Universités sont en cours et dans le projet de loi des finances de 2018, c'est encore SYMPA alors que nous pensions pouvoir passer à MODAL. MODAL est appliqué après correction aux écoles d'ingénieur et aux formations autres que les Universités. Voilà globalement où nous en sommes. Pour l'instant, les seuls critères de pondération que nous ayons et que nous pourrions proposer pour la prise en compte d'activité, ce sont les critères qui sont dans le rapport, c'est-à-dire SYMPA avec quatre pour les diplômés d'ingénieur, multiplié par quatre, sachant que « multiplié » par un, c'est pour le PACES globalement, pour les DUT tertiaires etc. Il y a toute une pondération échelonnée en fonction du type de diplôme et du type de discipline. Pour l'instant, c'est là où nous en sommes. Il avait été acté que nous devions continuer sur la recherche et sur les surfaces, mais nous n'avons pas encore tous les éléments. J'avais moi-même fourni des éléments aux collègues quant aux enseignants chercheurs et au nombre de personnels BIATSS, les éléments que j'avais étaient sous forme papier. Il m'a été demandé de les fournir sous forme Excel, mais je n'avais pas encore l'appui de la RH qui était occupée à autre chose.

Un des points qui posent problème (*je le dis clairement*) c'est que la Vice-présidente de Martinique dit qu'avant d'acter des critères, qu'il faut que nous ayons pu évaluer les coefficients qu'ils vont produire. Dans le document que vous avez reçu, je l'ai fait non pas sur les données réelles de 2017 de N-1 mais sur les inscrits de 2018, juste pour voir comment serait le curseur en termes de pourcentage de répartition. C'est pour donner une idée, parce qu'aller chercher tous les étudiants qui ont passé un diplôme, qui étaient présents l'année dernière etc. ça demande un certain temps. Or, pour l'instant, nous n'avons pas encore voté les critères qui permettraient de répartir les moyens financiers entre les deux pôles. Voilà un peu ce que j'avais à dire en termes d'avancée sur les travaux de la commission. Je parle sous le contrôle de trois personnes puisque Monsieur MERIL, le V/P Pôle de Guadeloupe, ainsi que Messieurs HARAL et PORTECOP étaient présents. Ils pourront compléter mes propos, s'ils le désirent.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que parmi les gens qui font partie du conseil... Monsieur MERIL.

M. Alex MERIL (*V/P Pole Guadeloupe*) – Je vous remercie Monsieur le Président. Je tiens à présenter mes excuses pour mon retard, j'avais quelques dossiers à régler en tant que Vice-président. J'appuie tout à fait ce qu'a dit le Vice-président MOLINIE. Je dois juste faire remarquer que pour discuter au départ, il nous fallait le rapport GILLOT. J'ai pour habitude de me déplacer avec mon ordinateur, nous avons cherché ledit rapport que j'ai produit, et à partir de là nos discussions ont pu commencer. Donc, dire que rien n'a été fait, c'est nier le travail que j'ai fait, ne serait-ce qu'aller chercher le rapport GILLOT, je trouve cela étonnant. Ensuite, nous avons réussi à nous mettre d'accord, personnellement, je tenais à ce que ce soit l'année N-1 parce que c'est ainsi que l'argent arrive. Ensuite, nous avons biaisé en disant qu'un étudiant présent à un examen, cela ne nous dérangeait pas. Nous n'avons pas cherché à savoir si ce sont des étudiants qui étaient présents aux examens ou présents à un examen. Je n'étais pas tout à fait d'accord mais nous sommes arrivés à cet accord, il faut le respecter. Ensuite, il y a donc des critères de répartition donnés au niveau de SYMPA. Il importait de savoir s'il y avait d'autres critères. Le Vice-président MOLINIE a cherché au niveau de MODAL, j'ai également interrogé parce que j'étais Vice-président... enfin, j'étais Doyen de la faculté des Sciences et j'appartenais au bureau, j'ai interrogé des personnes qui m'ont répondu que le système MODAL n'est toujours pas en fonction et que contrairement à ce que l'on peut dire, SYMPA n'est pas obsolète.

Quand on regarde, il y a trois parties : une que je qualifierai de « partie étudiante » c'est-à-dire une répartition au niveau des étudiants, une répartition au niveau de la recherche (nous n'en n'avons pas parlé, le Vice-président a eu raison de ne pas le faire). Nous avons commencé à discuter au niveau du bâtiment parce que je tiens à ce que l'on fasse à la fois une répartition que je qualifierai « de répartition étudiante » bien que ce ne soit pas exactement le bon terme, une répartition au niveau de la recherche

mais aussi une répartition au niveau du bâtiment. Nous nous sommes rendu compte que la répartition au niveau du bâtiment risquait d'être très compliquée, nous avons décidé de remettre à plus tard. C'est une réunion que j'ai trouvée un peu compliquée mais nous avons quand même avancé. J'ai eu l'impression que cette commission avait produit un certain travail – c'est mon impression, ça ne peut être que subjectif – donc je suis assez surpris de ce que j'entends dire.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS) – Pour ma part, je confirme les propos relatés par Monsieur MERIL. L'atmosphère de ces réunions était bonne tout au long du travail que nous avons effectué, en tout cas pour la dernière qui nous a permis d'avancer sur un certain nombre de points. De telles réunions ne sont pas si évidentes, je salue le talent du Vice-président MOLINIE parce qu'il y a des décisions à prendre, décisions qu'il faut pouvoir assumer. En tout cas, c'est mon point de vue. J'ai la chance d'avoir eu, il y a quelques années déjà, cette même opportunité de participer à la commission des moyens. Il m'est resté de cette expérience, la nécessité d'œuvrer avec sagesse et écoute... écoute des parties en présence puisque chacun a ses convergences qu'il faut aussi comprendre. Il faut pouvoir avancer tout en préservant les équilibres qui permettront à notre établissement de demeurer solide ou de se renforcer. C'est un exercice d'équilibre qui n'est pas facile, en tout cas c'est la posture que j'adopte dans ces réunions. Comme je vous l'ai dit, je confirme les propos qui ont été tenus. Il peut y avoir des différences d'appréciation des situations. Nous avançons progressivement, je pense même très vite dans ce qui est acté. Il arrive quelquefois que certains lâchent pour avoir autre chose, mais c'est normal, nous discutons. Je ne serais pas surpris qu'il y ait eu un malentendu de la part de certains participants ou de certaines participantes de la commission, sur le fait que tout ait été acté ou pas alors même que dans une commission on établit un travail de fond. Comme l'a précisé Monsieur MOLINIE, il n'y a pas de chiffres numériques de pondération qui ont été adoptés mais des principes des avancées progressives sur un certain nombre de champs d'action. Peut-être faudra-t-il déminer ce que je pense être au mieux, un malentendu.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que Monsieur PORTECOP fait partie des membres de la répartition des moyens et que devant une telle offre de gestion, la Vice-présidente du pôle Martinique s'est levée, elle est partie en disant qu'elle n'était pas d'accord, que les critères n'étaient pas actés. Ce n'est pas grave, nous passerons en force, nous allons poursuivre ce travail. J'espère que nous aurons un travail plus réfléchi et peut-être plus avancé la prochaine fois. J'ai demandé à ce que dorénavant, on tienne compte de tous les critères, nous essaierons de faire un travail global avec tous les critères prévus par le code de l'éducation et qui figurent dans les statuts de l'Université.

M. Jack MOLINIE (VIP Répartition des moyens) – Juste pour dire que nous avons un guide – je le dis clairement – qui est le rapport du Sénat sur le financement des Universités. C'est la 1^{ère} fois – comme Monsieur PORTECOP, ça fait longtemps que je participe à la commission des moyens de cet établissement – c'est la 1^{ère} fois que nous avons des informations claires sur la façon dont le Ministère calculait la dotation des Universités, en sachant tout de même que nous n'avons pas tous les éléments puisque les critères de qualité, de formation et de recherche sont intégrés. Le Ministère a encore quelques curseurs sur lesquels il peut jouer. Nous avons ce rapport qui est l'un des seuls documents officiels qui indique le mode de calcul des dotations par SYMPA. C'est sur cette base que nous sommes en train de suivre pas à pas le Ministère pour pouvoir définir entre nous un mode de calcul, sachant que nous recevons les dotations « calculées sur ce principe », puisque nous n'en n'avons pas d'autre pour l'instant. Je rappelle que nous sommes à la recherche de critères que nous soumettrons au Conseil d'Administration qui pourra les modifier. Ce n'est pas la commission des moyens qui va acter, elle ne fait que proposer des critères qui permettront de répartir les moyens inter-pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Madame CASSIN puis Monsieur GERARDIN. Nous passerons ensuite au point suivant, si vous en êtes d'accord.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Si je comprends bien, M. MOLI NIE, vous êtes en train d'établir des critères financiers que vous proposerez aux membres du CA. Vous envisagez de prendre en compte la performance en termes de recherche, c'est bien ça ?

M. Jack MOLINIE (V/P Répartition des moyens) – Oui.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Je voudrais savoir ce qu'il en est de la répartition humaine puisque vous avez plutôt parlé de répartition financière.

M. Jack MOLINIE (V/P Répartition des moyens) – Sur le principe budgétaire, il y avait précédemment une répartition pôles d'un côté et services centraux et communs (services transversaux avec médecine). Je vous rappelle que l'on a également voté la Recherche avec un pourcentage pour la répartition des moyens et bien sûr un pourcentage de 2% – on va dire d'équilibriste presque – pour le Président. Je vous rappelle ce qui a été voté et qui a été mis en application dans le budget. La répartition des moyens financiers au titre de la Recherche est déjà réalisée. Si on discute de l'intégration de la recherche dans les calculs et des critères de pondération, on parlera bien de répartition de personnel. Il ne faudrait pas se leurrer, c'est sur cette base que se fait la répartition des personnels. Je rappelle que pour la dotation des personnels, l'activité pédagogique est prise en compte à hauteur de 60 % et l'activité Recherche à hauteur de 40%. Pour l'instant, nous sommes focalisés sur les moyens financiers mais à partir du moment où nous entrerons dans l'argumentaire, nous allons discuter de moyens humains. Il est évident que nous discuterons de moyens humains et de critères de répartition de moyens humains. Il ne faut pas se voiler la face, ce ne sera pas être simple, les tensions seront encore plus vives dans la commission de répartition des moyens.

M. le Président Eustase JANKY – Bon travail. Monsieur GERARDIN puis nous arrêtons.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je tenais à remercier les membres de la commission pour le travail fourni qui est très éclairant. Je connais bien les rapports ADNOT et GILLOT, pour les avoir communiqués au Vice/président de la commission. En faisant la lecture, avec toutes les réserves qu'il a émises et qui sont respectables, on arrive à une répartition inter-pôles à 66 et quelques pour cent pour le Pôle Guadeloupe et à 34 % et quelques décimales pour le pôle Martinique. Ces éléments, sous réserve de prendre les effectifs à N-1 pour les étudiants qui ont passé un module ou une épreuve, on arrive à des rééquilibrages. Je rappelle que le modèle SYMPA est destiné à établir l'allocation des moyens propres des Universités et que les moyens comprennent d'abord les emplois et ensuite les crédits. Effectivement, il va falloir penser à revenir à la répartition des emplois, le maintien des emplois « équivalent temps plein travaillé » sont ceux qui sont notifiés par le Ministère soit 900 pour le budget 2018. Etant membre du CT depuis quatre ans, j'ai eu la chance d'avoir accès aux cartographies des emplois, via le 4 décembre 2015, où il y avait la même numération à savoir 900 emplois « équivalent temps plein travaillé » alloués par le Ministère à l'établissement. Il y avait 25 compensations complémentaires mais les emplois « équivalent temps plein travaillé » alloués par le Ministère étaient de 900. En appliquant les clés de répartition sur les 900 emplois « équivalent temps plein travaillé », on arrive à cette numération qui est grosso modo de... en regardant la répartition des emplois sur le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe au 15 décembre 2015 et en regardant la répartition des emplois, si on appliquait le modèle présenté par la commission des moyens, il faudrait opérer des équilibrages qui s'élèveraient à 87 « équivalents temps plein travaillé » à réaffecter sur le pôle Guadeloupe – c'est considérable – 37 enseignants chercheurs, sur la base des calculs formulés par la commission et 50 de BIATSS. Ça veut dire qu'il faudrait, en symétrique, retirer 71 emplois « équivalent temps plein » en Martinique et 16 de BIATSS, par rapport à la répartition 2015. Tout

cela pour souligner que ce sont effectivement des questions très sensibles et que ça ne peut se faire brutalement, évidemment. Il faut de la programmation temporelle et opérationnelle équilibrée. Toujours est-il que c'est révélateur, ça suffit en soi pour avoir des présomptions extrêmement fortes de discrimination en raison du lieu de résidence, ce qui est formellement proscrit et interdit par la loi.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN, nous laisserons la commission travailler.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je tenais quand même à le signaler.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PORTECOP puis nous allons...

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – J'avais demandé la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Madame PENCHARD puis Monsieur PORTECOP, deux secondes.
Mme Marie-Luce PENCHARD – Sans entrer dans le détail, j'imagine que faute de nouvelle répartition sur la mise en place, l'Université fonctionne avec la répartition actuelle ? C'est ma question.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Marie-Luce PENCHARD – Je laisse la commission travailler mais cela voudrait dire que l'on arrive à un point de blocage. Il peut s'agir d'une stratégie pour ne pas avancer sur le sujet. On ne peut pas ne pas avancer sur le sujet pour éviter de régler cette question de fond depuis la séparation avec la Guyane et la création des deux pôles et ne pas partir sur des bases qui correspondent effectivement aux besoins des deux pôles. Il y a là quelque chose de très déséquilibré.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Travailler en commission des moyens a vraiment tout son sens. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'encore une fois, dans la qualité de la démarche qui nous est proposée, nous analysons aussi bien la dimension numérique des choses que la dimension historique mais aussi une certaine analyse des équilibres politiques. Aujourd'hui, ce conseil est dans une configuration un peu particulière. C'est aussi parce que lorsque la question de la répartition des moyens a pu être évoquée comme sujet à discuter aujourd'hui, certains ont fortement douté de la... disons de la maturité des travaux sur ces questions, au sujet notamment des postes et en particulier des postes enseignants. Pour cette raison, je vous invite à prendre en compte le fait que des discussions ont lieu et qu'il faut les respecter. S'il doit y avoir rééquilibrage... je suis d'avis que l'on aille vers un rééquilibrage mais en prenant également en compte les perspectives. On a parlé tout à l'heure de performances. Pourquoi ne pas s'inscrire dans des dynamiques claires qui permettraient d'ailleurs à tout un chacun de positionner son effort de recherche, de positionner son effort de formation, de façon à ce que les conséquences sur un rééquilibrage ou une répartition différente soient politiquement plus tenables. J'ai bien écouté les arguments du collègue GERARDIN mais sachez que je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire un vrai travail complet sur le sujet.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup, nous allons avancer. Il était important d'avoir ces échanges pour vous permettre de comprendre l'esprit dans lequel travaille la commission. Ce n'est pas facile pour la commission, je remercie vraiment tous ceux qui font partie de cette commission de travail qui fournit des chiffres et qui avance malgré tout. Un autre point à l'ordre du jour, une affaire budgétaire et financière avec deux conventions. Monsieur AUDEBERT, pourriez-vous intervenir sur les conventions ? Il y en a une qui concerne la médecine et l'autre...

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – C'est Monsieur ALLARD qui intervient.

M. le Président Eustase JANKY – Concernant la convention de la médecine, je vais quand même en dire quelques mots. En fait, la Faculté de médecine demande son adhésion à GIP. Cette convention concerne l'Université numérique en santé.

(Discussions simultanée)

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – L'une des deux conventions n'est pas sur internet, elle est arrivée très, très tard.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que M. ALLARD peut présenter la 1^{ère} convention ? Monsieur AUDEBERT présentera l'autre.

III- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES.

- Convention SOCLIMPACT

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Je vais vous présenter, en quelques mots, le projet SOCLIMPACT. C'est un projet qui nous a été proposé par l'Université de Las Palmas, qui est une Université des Canaries. Au mois de septembre 2016, Madame RIGA et moi-même avons effectué une mission d'approche au sein de cette Université, afin de renforcer les liens de coopération que nous avons avec les universités canariennes. A l'issue de cette mission il nous a été proposé de rejoindre ce projet qui a pour thématique la réduction de l'impact climatique et de l'impact carbone dans les villes de l'Union Européenne et l'amélioration de l'évaluation socio-économie et non marchande du changement climatique pour l'Europe pour 2050 et au-delà. Dans un contexte de réchauffement climatique, l'Union Européenne, a fixé plusieurs objectifs pour réduire l'émission de gaz à effet de serre et atténuer les changements climatiques. De nouvelles politiques sont nécessaires pour atteindre ces objectifs mais les décideurs doivent disposer d'informations détaillées et précises sur les possibles chaînes d'impacts climatiques, sur les coûts et bénéfices des mesures d'atténuation et d'adaptation correspondantes afin de mettre en œuvre et de promouvoir des investissements efficaces. La *(inaudible)* stratégie de l'Union Européenne sur l'adaptation aux changements climatiques nous souligne que les zones côtières sont des régions particulièrement vulnérables et indiquent que les îles de l'Union Européenne, y compris les régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, à la *(inaudible)* des océans. De nombreux petits états insulaires devraient faire face à de graves impacts qui dans de nombreux cas, pourraient entraîner des déplacements de populations. Les dommages sur l'écosystème et cette *(inaudible)*. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet dont l'objectif principal vise à modéliser et à évaluer les impacts du changement climatique sur une échelle réduite et à définir des voies de transition vers le développement d'énergie à faible impact carbone dans les îles et les archipels de l'Union Européenne pour 2050-2100, en complétant les projections actuellement disponibles et en nourrissant le modèle économique réel avec une évaluation non marchande. Un processus participatif indiquant les études de chaque île ou archipel que je vous cite rapidement : Chypre, Malte, Crète, Sardaigne, Sicile, Corse, Açores, Madère, Baléares, Iles Canaries et Antilles françaises. Ce processus participatif permettra la mise en place de modèles climatiques précis et adaptés en tenant compte de la relation entre les différents *(inaudible)* de réchauffement climatique et de l'impact biophysique dans les spécificités des indicateurs de vulnérabilité de chaque île.

Pour conclure ma présentation, je vais vous détailler les objectifs spécifiques :

1- Développer une connaissance approfondie de l'impact du changement climatique sur les îles de l'Union Européenne, compte tenu de leur vulnérabilité spécifique en améliorant ainsi les modèles d'impact climatique existant pour l'Europe.

2- Valider une nouvelle méthodologie en estimation des conséquences non commerciales du changement climatique, ainsi que des avantages non commerciaux des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques pour les îles et l'Europe.

3- Mettre en œuvre une approche méthodologique améliorée pour mesurer les impacts socio-économiques des différents scénarios du changement climatique pour 2050 et au-delà.

4- Identifier et classer les preuves de transition et les pratiques de gestion des risques les plus appropriées, les plus viables, qui correspondent au mieux aux particularités des îles et des archipels de l'Union Européenne.

5- Fournir à l'équipe un soutien technologique innovant, des recommandations à l'échelle des décideurs et des professionnels afin de favoriser la transition souhaitée pour ces îles.

En ce qui concerne l'Université des Antilles, nous participons au projet dans deux unités de Recherche, donc l'équipe d'accueil LARGE pour les aspects physiques avec le Professeur ZAHIBO et pour les aspects socio-économiques avec le Professeur Justin DANIEL, Monsieur Jean-Michel FANON et Monsieur Jean Raphaël GROS-DESORMEAUX, qui n'est pas membre de l'Université des Antilles, mais qui est membre de l'UMR LC2S qui dépend du CNRS. Je vous ai décrit les grandes lignes de ce projet. Comme dans tous les projets de l'Union Européenne, un certain nombre de groupes de travail ont été constitués. A priori, l'Université des Antilles participera à la plupart des grands stratégies. Cela étant, si vous souhaitez d'autres précisions, vous n'hésitez pas.

M. le Président Eustase JANKY – Une question qui vous sera certainement posée. Y a-t-il un impact financier pour l'Université des Antilles ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – En ce qui l'Université des Antilles, dans le projet de convention, j'ai joint un tableau avec les dotations qui nous seront attribuées. En termes d'impact financier, nous bénéficierons d'une dotation de 160 000 euros. Notre contribution se traduira par le temps que consacreront les enseignants chercheurs au projet.

M. le Président Eustase JANKY – Les deux laboratoires sont-ils au courant et sont-ils en phase avec le projet ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Les Directeurs des deux laboratoires sont au courant de ce projet : Monsieur ZAHIBO pour le LARGE et Monsieur Justin DANIEL pour le LC2S. Jusque-là, ils ont été très impliqués dans ce projet et ont participé à toutes les réunions préparatoires qui se sont tenues.

M. – Si j'ai bien compris, ce sont des financements européens?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Tout à fait, c'est dans le cadre de H 2020.

M. – D'accord. Cela signifie que tout ce qui est lié aux dépenses dans ce cadre, doit être justifié à l'euro près, conformément aux règles de la commission européenne. Nous sommes d'accord ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Tout à fait, je confirme.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – De quels fonds s’agit-il exactement, puisque ça concerne deux régions ultrapériphériques ? Nous sommes sur des fonds FEDER ? Ce sont des fonds structurels ou d’autres fonds spécifiques ? Nous sommes dans le cadre d’Horizon 2020 ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – C’est H 2020.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Madame KECLARD.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité extérieure 971*) – C’est bien précisé que c’est Horizon 2020 ?

(Discussions simultanées)

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Toujours est-il que ce sont des programmes de la Commission Européenne.

(Discussions simultanées)

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – D’accord, ce sera donc hors fonds structurels ?

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité extérieure 971*) – Oui, hors fonds structurels.

M. Jack MOLINIE (*V/P Répartition des moyens*) – Je vois en partie du laboratoire, mais quelles sont les personnes du laboratoire, combien d’emplois d’enseignants chercheurs ont été inscrits ? Cela n’a pas été discuté dans le laboratoire. Le Directeur a bien inscrit dans les programmes mais il faudrait savoir quelles sont les personnes du laboratoire. D’autre part, pourquoi avoir limité les impacts aux risques majeurs et aux risques sociaux ? Pourquoi n’avoir pas ouvert aux risques environnementaux et globaux ? C’est juste une question.

M. le Président Eustase JANKY – Pouvez-vous répondre, Monsieur ALLARD ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Il y a le Professeur ZAHIBO au niveau du laboratoire LARGE. Au niveau du LC2S, il y a donc Monsieur Justin DANIEL, Monsieur Jean-Michel FANON et Monsieur Jean-Raphael GROS-DESORMEAUX qui fait partie de l’UMR LC2S qui dépend du CNRS.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Monsieur ALLARD, j’ai une petite question. Est-il prévu des frais généraux pour l’Université dans ce projet parce que la gestion d’un tel programme nécessite quand même un investissement des ressources humaines des services centraux de l’Université ? Qu’est-il prévu pour le financement des frais généraux de l’établissement ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Tout à fait. Dans la rubrique « coûts directs », ce sont plutôt des financements pour la rémunération des enseignants chercheurs. Par contre dans la rubrique « coûts indirects », on pourrait faire passer les coûts du personnel administratif, par exemple.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Cela signifie qu’il y a un intéressement pour les enseignants chercheurs qui sont partie prenante de ce projet ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*)

– En fait, les dotations qui nous ont été proposées concernent plus la valorisation du temps des enseignants chercheurs. Maintenant, est-ce qu'il y a un intéressement ? Ça dépend de la politique de l'établissement qui doit déterminer si oui ou non, elle estime qu'il faut fournir un supplément. Mais c'est possible.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Tout à fait.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HARAL puis Monsieur GERARDIN.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – Quels sont les projets de recherche qui ont été présentés pour l'obtention des 114 000 euros ? Vous avez parlé de l'impact sur l'environnement mais nous n'avons pas de ressources pour ...

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*)

– En fait, nous sommes associés au programme c'est-à-dire que le porteur de projet, le chef de file, c'est l'Université de Las Palmas. Il y a d'autres entités qui sont associées dont l'Université des Antilles, qui concerne la zone Antilles française. Ce ne sont pas les projets d'untel ou de telle ou telle unité de recherche. C'est un projet dans sa globalité auquel chaque participant, chaque entité, chaque Université contribue pour la part qui le concerne. Il y a plusieurs... je l'ai dit tout à l'heure un peu rapidement, ; ce sont en fait des groupes de travail qui ont été constitués. Il y en a huit en tout et l'Université des Antilles fait partie de certains d'entre eux, dans une proportion plus ou moins importante. Je vais vous les citer un peu rapidement pour vous permettre de comprendre avec précision. Vous me pardonnerez parce que les noms sont indiqués en anglais, j'essaierai de traduire certains noms. Le premier c'est « coordination du projet de management » dont nous ne faisons pas partie. Nous ne sommes pas chef de file, c'est l'Université de Las Palmas qui assure cette partie. Concernant la partie des contributeurs – le titre c'est « vulnérabilité en ce qui concerne le changement climatique. Systèmes indicateurs et définition de scénarios climatiques ». Le trois c'est « modélisation des impacts climatiques dans les îles de l'Union Européennes, études de cartes ». Celui dans lequel l'Université des Antilles est le plus impliqué, c'est le world package 4, que j'essaierai de traduire « Expérimentation contingentée et options politiques afin de mesurer l'économie non marchande du changement climatique et les bénéfices des actions climatiques pour l'Europe ». C'est celui dans lequel nous sommes le plus impliqués. Nous sommes également impliqués dans le 7 « modélisation socio-économique et impacts sur les îles de l'Union Européenne et économie bleue ».

M. le Président Eustase JANKY – Question de Madame PENCHARD puis de Madame KECLARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je comprends que nous soyons tous concernés par le changement climatique, mais les problématiques qui se posent du côté de Chypre ou d'Athènes, ne sont pas du tout les mêmes que pour la Caraïbe. Au même titre que l'Université des Canaries, on comprendrait mieux que ce soit l'Université des Antilles qui lance cet appel à projet et qui s'associe aux pays de la Caraïbe. Je pense que nous avons des problématiques qui sont beaucoup plus proches que celles des îles grecques. Le problème du réchauffement climatique ne se pose pas au même niveau lorsqu'on regarde les conclusions, notamment dans le cadre des travaux de la COP 21 et des différents travaux sur les plans internationaux, je dirais même avec le pacifique. Dans la Caraïbe et dans le pacifique, on sait qu'il y a des îles qui risquent de disparaître très rapidement avec le réchauffement climatique, je ne pense pas que soit tout à fait le même problème à Athènes. D'ailleurs, est-ce que l'Université de la Nouvelle-Calédonie s'associe à ce projet ? Nous sommes tellement loin de l'équateur par rapport aux autres... à ce moment-là, nous serions dans une démarche région ultrapériphériques,

incitée par l'Union Européenne et je pourrais comprendre. Je connais bien les représentants des canariens, mais je me pose la question à ce niveau-là.

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Je comprends très bien votre question, elle est tout à fait pertinente. J'ai envie de dire que répondre à ce type de projet nécessite véritablement d'être structuré pour le faire. Je ne suis pas certain qu'en l'état actuel des choses ce soit le cas de notre établissement. C'est la première chose. C'est vrai que nous mettons en œuvre des choses, nous avons une cellule d'appui pour les recherches qui est sur le point d'être mise en place. Pour autant, ce n'est pas encore le cas, nous ne pouvons pas encore le faire. Par ailleurs, je pense qu'il n'est pas complètement absurde que nous soyons associés aux autres partenaires de ce projet dans la mesure où nous sommes quand même une région de l'Union Européenne, ultrapériphérique certes, mais tout de même une région de l'Union Européenne. J'ai envie de dire que c'est d'autant plus intéressant, que notre participation est d'autant plus fondée que nous allons donner, j'ai envie de dire, la dimension caribéenne au projet. Je ne pense pas que ce soit complètement absurde de participer à cette action, bien qu'elle ne soit pas axée et centrée sur les problématiques liées au contexte caribéen, elle est quand même pertinente dans la mesure où nous faisons partie de l'Union Européenne. Nous donnons toute sa dimension caribéenne à cette action liée aux changements climatiques.

M. le Président Eustase JANKY – Madame KECLARD.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité extérieure 971*) – Pour connaître un peu Horizon 2020, je dirai que nous pouvons y répondre parce que nous faisons partie de l'Union Européenne, ce qui n'est pas le cas de la Caraïbe. Dans le cadre d'Horizon 2020, ce sont des appels à projets très ciblés, avec des cahiers des charges bien définis auxquels nous pouvons parfois répondre en tant que DFA, mais la Caraïbe ne peut pas répondre. Par rapport à votre question de tout à l'heure, on ne peut pas forcément associer la Caraïbe, même si on comprend l'intérêt.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Mais il y a d'autres produits.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité extérieure 971*) – Oui, il y a d'autres types de produits. Sur ce type de projet, c'est vraiment dans ce cadre que nous pouvons y répondre. La deuxième question que je me pose c'est au niveau des laboratoires de l'Université qui sont impliqués dans des projets de recherche. Il y a un Conseil scientifique à l'Université, est-ce qu'il ne faudrait pas connaître exactement l'avis du Conseil scientifique avant que le Conseil d'Administration ne se positionne sur des volets financiers ? Monsieur MOLINIE fait partie du laboratoire LARGE, il semble ne pas savoir qui va intervenir... c'est quand même une remarque de Monsieur MOLINIE. Selon moi, avant que ce type de projet n'arrive jusqu'à Horizon 2020, il doit avoir l'aval du Conseil scientifique de l'Université. C'est valable pour les ANR, pour les Horizon 2020, ce sont des projets un peu monstrueux pour lesquels l'Université doit déjà se positionner clairement.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Pour moi, en recherche scientifique, il n'y a rien d'absurde. En revanche, je suis d'accord avec Mme PENCHARD, il y a des choses qui sont plus ou moins pertinentes compte tenu de notre rôle dans la région dans laquelle nous nous trouvons. J'ai la même interrogation que Madame KECLARD, est-ce que c'est passé préalablement en commission Recherche du pôle Guadeloupe et est-ce que s'est passé en CAC ? Deuxième question, est-ce que c'est l'Université qui devra faire l'avance avant de recevoir les subventions prévues ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Ce n'est pas passé en commission Recherche du pôle Guadeloupe, dans la mesure où il y a deux

unités de recherche qui sont concernées, l'une sur le pôle Guadeloupe et l'autre sur le pôle Martinique. En ce qui concerne le financement, il n'y a pas vraiment de difficulté là-dessus. En principe, si tout est validé, le virement ne devrait pas tarder. Il sera effectué donc il n'y a pas vraiment de problème.

M. le Président Eustase JANKY – Madame AURELIA.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Je voudrais répondre rapidement à certaines interrogations, la première étant celle de Madame PENCHARD quand elle parle du réchauffement climatique, je crois qu'il n'y a pas de zone spécifique dans le monde et que tout le monde est affecté. A ce titre, ce projet nous intéresserait mais il nous intéresse aussi au niveau des relations internationales, parce qu'avec l'accord de Monsieur le Président, nous nous sommes positionnés au niveau des régions ultrapériphériques. Je crois qu'il est très important pour nous, Université des Antilles, d'avoir plus de visibilité aussi à ce niveau et d'avoir aussi plus de crédibilité par là-même. Au début de votre discours, vous disiez que nous n'avions plus beaucoup de crédit. Je crois qu'au niveau de la valorisation de notre image, il est très important que nous soyons positionnés, et ce pas toujours dans la Caraïbe. Effectivement, nous apportons aussi quelque chose, nous avons aussi notre mot à dire. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, nous avons énormément de liens avec les Canaries au niveau scientifique (moustiques, cyclones etc.). Lors de notre visite à l'Université de Las Palmas ainsi qu'à l'Université de La Laguna, nous avons bien vu qu'il y avait non seulement un intérêt de leur part mais nous avons aussi découvert que nous avons énormément de points communs, l'insularité évidemment, l'éloignement des métropoles etc. Donc, oui je suis tout à fait d'accord pour un tel projet, il y a certainement des points à préciser au niveau de la Recherche mais je crois qu'au niveau de notre positionnement universitaire, il est important que nous fassions partie aussi de ce genre de consortium.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (V/P Délégué à l'innovation pédagogique) – Je ne crois pas que nous soyons seulement habitués à répondre. On voit assez souvent un consortium de deux ou trois grands laboratoires qui conçoivent les programmes et nous intégrons tout un groupe d'individus. A mon avis, c'est le cas. Des individus ont été intégrés à un programme et l'appellation Université vient après. La visibilité est nécessaire après pour l'Université mais c'est surtout un groupe d'individus qui doit intervenir sur des points particuliers mais ce n'est pas un programme conçu par l'Université des Antilles avec intégration d'autres centres de recherche, ce qui pourrait se faire. Je dirai aussi que ça montre cette forte concentration qu'il y a dans cette Université en termes de recherches. Nous n'en n'avons pas suffisamment mais nous avons quand même assez de personnes qui pourraient être le noyau, je dirais, de la conception d'un type de programme – comme cela a été dit par Madame PENCHARD – dans le cadre très spécifique des effets du changement climatique, pas seulement sur les (*inaudible*) physiques mais aussi sur les (*inaudible*) plus logiques à une société. Il y a eu un appel à projet UMR avec la mention « cyclones, ouragans et impacts sur les arguments de la société ». Il n'y a eu aucun appel à projet sur la façade que nous sommes en train de construire avec la Polynésie où il y a aussi des cyclones, avec les autres régions du même type. Pour comprendre les processus et en faire des méthodologies pour l'avenir, il faut avoir des modèles qui se ressemblent quand même.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Juste une dernière remarque sur la visibilité de l'Université. Pour avoir travaillé là-dessus, je pense qu'au niveau de ces programmes européens, il faut faire le lobbying en amont. Il faut le faire sur *la base* d'un appel d'offre ce qui permet d'être plus large. Autrement, quand l'appel d'offre sort, on est obligé de rentrer dans le moule. Selon moi, le lobbying de l'Université, doit être fait bien en amont avec les Collectivités sur l'écriture des appels d'offres, pour savoir sur quel type d'appels d'offres nous pouvons vraiment émerger autrement la petite Université que nous

sommes par rapport aux grandes Universités, ne pourra jamais rentrer dans le moule européen Recherche, tel qu'il est conçu.

M. le Président Eustase JANKY – Il nous faut avancer un peu. Le projet est intéressant, je pense que la recherche fait également partie des missions de l'Université. C'est une bonne chose que de sortir de ses murs pour aller travailler avec les autres. Je l'avais dit, au moment de ma campagne, j'avoue que personnellement, je suis très intéressé par ce projet. Nous nous sommes bien rendu compte qu'il y a encore quelques options qui ne sont pas encore très claires. Le document est arrivé ce matin ou hier, tout le monde n'a pas eu le temps d'en prendre lecture véritablement. Je pense qu'il faut donner la possibilité à chacun de lire tranquillement avant de faire passer au CAC. Monsieur ALLARD, il faudrait peut-être lister toutes les questions qui ont été posées aujourd'hui pour en reparler au niveau du CAC et essayer de trouver des solutions ou des réponses quand le dossier reviendra au niveau du CA.

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Je peux déjà apporter une réponse. Si nous avons transmis le document un peu tardivement c'est parce que nous avons dû le traduire. Tous les documents transmis par l'Union Européenne sont rédigés en anglais, nous avons dû solliciter un professionnel de la traduction pour pouvoir vous transmettre ce document traduit. Quand nous avons reçu la traduction vendredi, le délai était un peu juste pour la communication au Conseil d'Administration.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, je suis au courant des problèmes de timing que vous avez eus, mais en finalité les administrateurs ont eu le document tardivement même s'il y a eu un gros travail effectué par Monsieur ALLARD et la personne qui a traduit. Nous sommes le dernier maillon de la chaîne et malheureusement le document ne nous est pas parvenu à temps pour pouvoir l'utiliser, c'est ça le problème. J'ai toujours dit que l'Université doit s'ouvrir sur d'autres projets, nous ne devons pas rester enfermés et faire nos petites recherches, il nous faut prendre l'habitude de travailler avec les autres, quand bien même les projets ne nous concerneraient pas directement. Madame AURELIA qui est notre Vice/présidente aux relations internationales, sait très bien que ce que nous voulons faire de notre Université. Je vous l'avais dit, il faut continuer à travailler en ce sens avec toute la visibilité.

M. Camille GALAP (*Recteur de la Guadeloupe*) – Je suis tout à fait en phase avec l'idée que l'Université des Antilles doit rayonner bien au-delà de la Caraïbe. La problématique est de pouvoir mobiliser des chercheurs dans le cadre des laboratoires existants à l'Université des Antilles, c'est quelque chose de très positif. Je pense que ça permet aussi de faire se faire connaître, de pouvoir déployer après d'autres stratégies à d'autres endroits. C'est une première remarque. Par contre, je voulais intervenir pour faire une suggestion, je ne sais pas si ça existe déjà. Au regard de ce qui a été fait dans le cadre de la commission des moyens, il serait intéressant qu'il y ait une commission des statuts qui soit mise en place au niveau de l'Université des Antilles. Une fois que les conventions seront traitées soit par le Conseil Scientifique, il faudrait qu'une commission des statuts puisse traiter en amont toutes les questions juridiques liées aux conventions proposées à l'Université, de façon à gagner du temps lorsque le dossier arrive en Conseil d'Administration puisque le travail aura été fait en amont. Ça permettrait de sécuriser parce que nous n'avons pas tous la compétence juridique pour analyser les tenants et les aboutissants de certaines conventions. Nous venons d'apprendre qu'une traduction a été faite, il y a quelquefois des réglementations qui relèvent d'autres pays avec des cadres très précis – on fait allusion à la Belgique par exemple – les aspects financiers engagent donc il ne faudrait pas qu'il y ait de vice de forme dans le cadre d'une validation de convention. Ce que je dis va au-delà de la convention qui est proposée aujourd'hui. Je pense qu'il faut y réfléchir. Dans la mesure où nous avons un service juridique au niveau académique, nous pouvons également vous accompagner sur la mise en place. Vous avez les compétences juridiques au sein de votre Université, au sein même du CA pour avoir des élus qui pourront

effectivement travailler en amont sur les conventions proposées au Conseil d'Administration. C'est une suggestion, libre à vous de faire ce que vous voulez.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur le Recteur. Monsieur ALLARD.

M. Jean-Luc ALLARD (*Responsable administratif relations internationales/bureau de recherche Antilles*) – Par rapport à ce que vient de dire Monsieur le Recteur, je souhaite quand même préciser que cette convention a fait l'objet d'une transmission à notre service juridique qui l'a validée. J'ai eu une confirmation de Mme GARNIER qui a validé les aspects juridiques de la convention. Monsieur le Président parlait tout à l'heure de la validation, il faut savoir il y a quand même des délais assez contraints. Ce serait peut-être bien que le Conseil d'Administration se prononce sur le projet, quitte à ce qu'il soit ensuite soumis au Conseil Académique avant de revenir au Conseil d'Administration pour apporter des éléments complémentaires. Pour tenir compte de ces contraintes de calendriers, ce serait bien que nous puissions avoir un retour du Conseil d'Administration.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis très gêné de faire voter, je demanderai aux administrateurs s'ils sont prêts à voter sur ce document. Je demande l'avis des administrateurs. Etes-vous prêts à voter sur le document ?

Mme Dominique AURELIA-TOTO (*MCF 972*) – Sommes-nous dans la légalité si le CA vote avant ?

M. le Président Eustase JANKY – Après c'est fini.

(Discussions simultanées)

Mme Dominique AURELIA-TOTO (*MCF 972*) – C'est cela, est-ce qu'on prend en compte... ?

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Si le CA vote aujourd'hui, il n'y a plus aucune raison de le soumettre au CAC. Si ça engage le Conseil Académique, ça veut dire que nous ne votons pas aujourd'hui et que nous attendons la décision. Monsieur ALLARD nous a dit qu'il y avait des contraintes en termes de temps. Est-ce que le projet est mis à mal ou avorté si jamais nous ne votons pas ? C'est surtout ça la question.

M. ALLARD – Je confirme. Si nous ne votons pas aujourd'hui, nous risquons de ne plus être membre de ce consortium, puisqu'en principe la validation de l'ensemble des documents est attendue pour début février. Je suis persuadé qu'il n'y aura pas de nouveau CA d'ici là.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Le Président s'est absenté très peu de temps et vous présente ses excuses. La question c'est : êtes-vous prêts à voter, puisqu'il n'y a rien d'illégal ? L'avis du CAC est consultatif mais il est souhaitable. Madame KECLARD l'a dit, c'est un peu dommage de se positionner ici alors que les questions scientifiques n'ont pas été examinées et que nous parlons du volet budgétaire. Seulement, si nous ne nous positionnons pas, cela signifie que le projet est mort et enterré. Je ne sais qu'est-ce que vous en pensez, êtes-vous...

M. – Quand a lieu le prochain CAC ?

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Nous en avons eu un très récemment, il n'y en aura donc pas avant fin février-début mars. Le CA se tiendra après. Le Président a demandé notre avis, je donne le mien. Je pense que dans ce cas, nous pouvons passer au vote pour ne pas tout bloquer, mais il faudra faire une alerte aux collègues pour que ça ne se reproduise pas. Effectivement, les statuts disent que quand une

convention concerne les deux pôles, elle ne passe pas dans les commissions polaires de recherche mais elle va directement au CAC plénier.

Président, nous sommes en train de discuter de l'opportunité du vote parce que compte tenu du calendrier des instances, le projet risque de tomber à l'eau et nous allons tout perdre.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faut voter le projet. Si nous avons effectivement un poste de MI, ça ne nous engage pas financièrement c'est-à-dire que...

Mme – Financièrement, ça ne nous engage pas.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas nous qui donnons de l'argent. C'est déjà ça.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Je pose quand même la question.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur la convention. Vous êtes libres de prendre part au vote, de voter contre ou pour, c'est la démocratie. Nous allons voter sur la convention.

VOTE



Approbation de la convention SOCLIMPACT	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	16

La convention SOLIMPACT est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons à la convention suivante, celle de la médecine. Monsieur AUDEBERT, vous présentez la convention de la médecine ?

▪ Convention de médecine

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Il s'agit effectivement d'une convention à laquelle M. CESAIRE de la Faculté de médecine tenait. Nous la présentons parce que le mode opératoire suggère que le Conseil d'Administration se prononce sur une adhésion à un Groupe d'Intérêt Public. C'est une cotisation (de l'ordre de 3500 euros) que verserait l'Université et qui est indexée sur le nombre d'étudiants. Ce Groupe d'Intérêt Public qui s'appelle Université Numérique en Santé et en Sport retient l'approbation par voie de délibération du Conseil d'Administration de chaque Université. C'est un Groupement d'Intérêt Public qui regroupe les composantes de 34 universités et qui aura vocation d'en accueillir 39. L'Université des Antilles est donc candidate pour adhérer à ce Groupement d'Intérêt Public. Cette Université Numérique en Santé et en Sport a pour objet de favoriser – ainsi que vous pouvez le voir dans le document qui vous a été remis – le développement des technologies, de l'information et de la communication pour les formations initiales continues des professionnels de la santé et du sport au plan national et international. Dans l'objet de ce GIP à l'article 2 page 4 du document intitulé « convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de l'Université Numérique en Santé et en Sport », figure la

dizaine d'objectifs de ce GIP. Encore une fois, il s'agit d'approuver l'adhésion de la Faculté de médecine à ce GIP pour les objectifs qui nous sont énoncés en page 4 de cette convention constitutive.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – J'ai cru entendre que vous disiez que la contribution s'élève à 3 500 euros ? Dans le tableau qui est annexé au document et qui donne le nombre d'étudiants, je crois que nous sommes dans un plancher où nous payons 9 euros par étudiant, selon ce qui est écrit dans la convention. Or, dans les filières concernées – je vais peut-être solliciter le Doyen des STAPS, puisque cette convention concerne aussi bien les étudiants de médecine que les étudiants de STAPS, puisqu'ils sont comptabilisés dans le tableau – il me semble que nous avons 2 752 étudiants à l'Université des Antilles (*c'est la troisième ligne du tableau*), en tenant compte des 9 euros par étudiant notre cotisation s'élève à 24 768 euros. C'est ce qui est marqué dans le tableau et qui est expliqué à l'article 9 « contribution des membres ». C'est quelque chose de générique, nous devons donc nous référer au tableau. On explique bien que quand on a plus de 1 500 étudiants, on passe à 9 euros par étudiant, donc ce serait 24 000 euros, c'est en cela que je m'étonnais des 3 500 euros qui sont peut-être...

La deuxième question... ce n'est pas vous Monsieur AUDEBERT qui pourrez y répondre, mais peut-être le représentant des STAPS au Conseil d'Administration, l'ancien Doyen de la faculté des STAPS. La Faculté des STAPS a-t-elle été associée à cette convention dans la mesure où elle s'adresse à la fois aux étudiants en santé et en sport ?

M. – C'est une convention que je connais bien, puisqu'elle provient d'une précédente réunion d'Universités qui s'appelait UV2S (Université Virtuelle en Sciences du Sport), associée à la médecine au départ et dont le premier objectif était de créer une (*inaudible*), aussi bien médecine que STAPS. Par contre, je reviens sur ce que vous disiez tout à l'heure, il me semble qu'il ne faut compter que le nombre d'étudiants inscrits dans les filières STAPS, Médecine, Odontologie... A l'époque, je n'avais pas demandé à l'Université d'y participer mais j'avais travaillé en interne avec l'UV2S et je sais qu'il était favorable, bien sûr, pour participer à ce consortium.

Il me semble que l'information numérique avait été créée à l'époque par **Mulhouse**. C'était quelque chose de très intéressant. Il y a eu un p'tit essoufflement du point de vue de la création de l'information numérique en STAPS. Ce n'est pas moi qui suis l'auteur de ce projet, je ne suis pas **Doyen** de la Faculté de médecine à l'heure actuelle, de ce point de vue-là, je ne peux pas en parler plus longuement.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il y a quand même une incompréhension parce que d'un côté, Monsieur AUDEBERT nous dit 3 500 euros, d'un autre côté je vois 24 000 euros. C'est quand même une somme élevée pour l'Université. Personnellement, j'aimerais avoir plus de précisions. Comment payer, qui paye etc. ? Il n'y a pas d'autre tableau, Monsieur AUDEBERT ?

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Monsieur AUDEBERT a un document que nous n'avons malheureusement pas.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Là manifestement, dans le tableau que j'ai sous les yeux, c'est un montant forfaitaire en quelque sorte.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*VIP Répartition des moyens*) – La cotisation telle qu'elle apparait, il faudrait l'agréger aux inscriptions des étudiants, il faudrait augmenter le droit d'inscription des étudiants de 9 euros, sinon il faut ponctionner dans les fonds de l'Université pour payer.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a des incompréhensions dans cette convention. Il faudrait que le Doyen soit présent afin qu'il nous dise comment il envisage de payer ces 24 000 euros, s'il s'agit de 3 500 ou de 24 000 euros. Il nous doit des précisions. S'il s'agit effectivement de 24 000 euros, il faudrait qu'il nous dise comment il pense les payer. Je n'ai pas envie de ponctionner dans les 2% attribués au Président pour payer ces 24 000 euros. Je préfère intervenir sur un projet innovant que de payer... je ne sais pas si... Est-ce que tout le monde profite de cette convention ?

M. – Les données qui au départ étaient relativement protégées sur UV2S sont rendues accessibles pour tous les étudiants directement sur Internet. Je ne voudrais pas me prononcer pour la Faculté de médecine, je ne connais pas du tout l'apport de cette convention mais c'était quand même un beau projet. Je sais que la plupart des grosses UFR STAPS de Métropole y adhèrent.

M. le Président Eustase JANKY – C'est un beau projet, je n'en disconviens pas mais il y a des questions d'ordre financier à poser. J'avoue que j'aurais préféré que le Doyen vienne nous expliquer pour nous permettre de mieux comprendre. Il fait partie du Conseil d'Administration, je pense qu'il sera présent à un prochain conseil. Pour l'instant, ce dossier n'est pas finalisé pour nous permettre de voter.
M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – D'autant plus que le GIP est déjà constitué et qu'il y aura de nouveaux adhérents.

M. le Président Eustase JANKY – M. DELACOURT disait à juste titre que ce n'était pas passé au CAC alors qu'il y a un aspect pédagogique dans cette convention. Je pense qu'il faudrait le faire pour respecter les règles de fonctionnement.

M. – Est-ce que, comme tout à l'heure, il y a un délai de réponse ?

M. le Président Eustase JANKY – Je ne pense pas parce que le chiffre est déjà constitué.
M. AUDEBERT, il faudrait écrire au Doyen et lui dire que nous avons besoin de plus d'informations concernant cette convention. Il faut également qu'elle soit présentée au CAC plénier.
Nous passons au point suivant de l'ordre du jour : la campagne de recrutement des enseignants chercheurs.

IV- CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

M. le Président Eustase JANKY – J'avais annoncé que je retirais la campagne de recrutement des BIATSS. Nous n'interviendrons pas sur ce sujet mais sur le recrutement des enseignants chercheurs...

Mme Laura-Line CASSIN (*MCF 971*) – Il n'y a pas de campagne pour les BIATSS ?

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y aura pas de campagne pour les BIATSS cette année.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Je voudrais que l'on m'explique pourquoi il n'y aura pas de campagne de BIATSS cette année, dans la mesure où c'est le CA qui valide cette campagne.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, quand le CT vote « contre » à l'unanimité, nous sommes dans l'obligation de faire un CT dans les huit à dix jours qui suivent, avec le même ordre du jour. Sachant que dans les dix jours nous serions au-delà du CA d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire le CA dans les temps. C'est pareil pour GALAXY, nous sommes également dans la limite, nous ne pouvons plus demander de délai. C'était le dernier délai hier, malheureusement je dois respecter la réglementation, je suis obligé de faire un CT dans les huit à dix jours. Nous avons donc dépassé la période durant laquelle nous aurions pu déposer ce dossier sur GALAXY.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Lorsque le CT a voté ?

M. le Président Eustase JANKY – « Contre » à l'unanimité.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Non, mais je voudrais que les choses soient claires. Cela veut dire que le CT a empêché la campagne d'emploi BIATSS ?

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – J'en suis désolé...

Mme Laura-Line CASSIN (MCF) – Je tenais à ce que ce soit très clairement dit. Cette année, pour la première fois, il n'y aura pas de campagne BIATSS parce que le CT a voté « contre » à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HARAL.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – Même si le CT a voté « contre » à l'unanimité, ce n'est qu'un avis. Autrement, ça veut dire que nous allons rester presque deux ans, sans campagne d'emploi ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DELACOURT.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – Juste une petite précision. Effectivement les propositions que le CA validerait éventuellement, devraient être remontées au Ministère dans une application qui s'appelle ATRIA. Ce n'est qu'une autorisation, ce n'est pas une obligation c'est-à-dire que dès lors que le CT se prononcerait contre etc. dès lors que vous avez l'autorisation et que vous n'organisez pas le concours, vous avez toute latitude à le faire. A l'inverse, si vous ne proposez pas le recrutement, l'arrêté ministériel qui est un arrêté pour l'ensemble des établissements et même pour les Rectorats – parce que les recherches et formations sont implantées dans le Rectorat – ne fera pas figurer le nombre de postes, vous ne pourrez donc pas les mettre au concours.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – C'est cela. Il faut le faire.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – Même si encore une fois, ce sont des problématiques que l'on peut comprendre etc. j'imagine que les besoins en ressources humaines sont inéluctables. Vous devrez alors recourir à des non-titulaires ce qui va générer d'autres types de problèmes qui seront difficiles à résoudre au fil de l'eau. Par contre, on voit dans votre document, qu'il y avait des propositions de requalification des emplois dont certaines coûteuses (quatre environ), je ne sais pas si

ça avait été bien impacté dans le document prévisionnel de gestion pour mesurer le coût financier de ces opérations.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Je pense que l'heure est quand même relativement grave parce que c'est un évènement sans précédent, comme l'a dit Madame CASSIN. Je remercie à nouveau – même si le Président l'a déjà fait – les administrateurs du pôle Martinique qui ont eu ce sens de la responsabilité en se rendant à ce Conseil d'Administration afin qu'il puisse se tenir, car nous avons ici des problèmes de ressources humaines à traiter dans des campagnes d'emploi. Il y a des gens qui attendent des emplois, il y a des gens dont nous avons besoin pour que les services fonctionnent, il y a des personnes qui attendent des promotions, il y a des gens qui sont dans des situations difficiles. Nous avons des contractuels que nous formons mais que nous ne pouvons pas garder, et qui attendent ces concours pour avoir un emploi. Ils savent que leurs contrats arrivent à échéance et ils ne veulent pas rester un an, voire un an et demi à la rue, alors que nous avons tenu un certain nombre de nos engagements. Je pense qu'il est de la responsabilité du Conseil d'Administration de se saisir de cette question et d'essayer d'avancer au moins dans l'intérêt de l'établissement et des personnes parce que derrière, il y a vraiment des personnes et des familles qui sont concernées.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – Je reprends ce que je disais, nous ne pouvons pas nous permettre de rester un an sans campagne d'emploi. On a parlé tout à l'heure de réorganiser l'administration, il y a un certain nombre de postes vacants. Je le répète encore une fois, le CT émet un avis, ce n'est qu'un avis, il appartient au Conseil d'Administration qui doit décider. C'est très, très important pour le fonctionnement de l'établissement. Je suis d'avis que l'on puisse voter aujourd'hui sur la campagne d'emploi des BIATSS.

M. le Président Eustase JANKY – Je passe la parole à Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je suis membre du CT, l'ensemble des membres du CT ont émis un avis défavorable parce qu'ils ont constaté qu'un certain nombre de procédures n'ont pas été respectées. Nous avons fait remonter des demandes de postes et il y a de gros écarts entre ce qui a été constaté, ce qui a été visé dans le CTS et le CT. Voilà ce qui a motivé ce vote.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*VP délégué à la répartition des moyens*) – Pour la première fois cette année et pour l'établissement, les CTS sont entrés dans la boucle. C'est vrai que nous avons encore eu un peu de mal parce que nous étions très « just » dans le calendrier. J'explique un peu comment ça se passe pour que le Conseil d'Administration soit au fait de tout le parcours. Les demandes qui émanent souvent des départements et des unités de recherche, arrivent aux UFR qui donnent un avis puis elles passent en CTS pour avis également, ensuite au conseil de pôle avant de passer au CT puis au Conseil d'Administration. C'est vrai que nous avons mal évalué le timing, je le dis très clairement. Je travaille sur les problèmes d'intégration des personnels précaires et la résolution de leurs problèmes puisque nous en avons beaucoup, nous avons mal publié, nous n'avons pas pu mettre en place la commission d'échanges sur chacun des pôles pour discuter de la date, du poste et de l'orientation pour résorber la précarité. C'est arrivé après le CTS, je le dis clairement. Quand j'ai œuvré pour essayer de moduler un certain nombre de choses pour l'orientation du personnel précaire... je rappelle que ce débat « intégration du personnel précaire » fait suite à un accord passé avec eux. Nous leur avons dit : « vous faites partie du personnel précaire, nous mettons en place les formations pour vous donner une chance d'intégrer par

concours. Si vous échouez au concours, nous allons recruter quelqu'un d'autre pour la fonction et dans ce cas, nous ne pourrons plus rien pour vous ». C'était ça l'idée. Globalement nous avons pris un engagement auprès de ces personnels, au nom de l'établissement. C'est vrai que nous avons entamé la discussion après le CTS pour intégrer cette problématique qui aurait dû être intégrée avant. Quand c'est arrivé au CT, les membres du CTS faisant partie du CT, ont dit que la question aurait dû être discutée avant les CTS de manière à ce que ce soit intégré. Par conséquent, comme ils avaient déjà pris des décisions, ils ne voulaient pas acter. Ils ont acté que les procédures n'avaient pas été respectées, que l'on n'avait pas tenu compte des avis qu'ils avaient donnés et qu'en CT, on leur présentait d'autres potentialités. J'ai expliqué le cas, je suis intervenu devant le CT mais ils ont dit que ça ne se passait pas ainsi, que ça faisait des années qu'ils se faisaient avoir (*je traduis les mots*) et qu'ils refusaient de se faire avoir une fois de plus.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Pour compléter les propos de M.MOLINIE qui n'engagent que lui-même, je dirai qu'il y a un vrai problème de maîtrise des canaux, des circuits et des timings, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines de notre établissement. Ce que dit Monsieur MOLINIE est vrai mais il y a aussi des éléments qui sont passés directement en central et qui devaient concerner le pôle et inversement, ce qui multiplie ces problèmes de timing.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Je suis vraiment embêté par ce type de situation. On voit bien que c'est le destin de personnes qui se joue, mais peut-être qu'il y a aussi le destin de notre Université. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans un contexte de tension où beaucoup peuvent être instrumentalisés, voire même (*inaudible*). Parmi les actes d'instrumentalisation, on peut noter des reproches qui ne sont pas forcément tout à fait fondés. Collègue GERARDIN l'a dit, il y a un souci dans le respect des circuits. Nous qui sommes administrateurs, nous voyons à quel point il faut reconstruire l'établissement, les choses ne sont pas évidentes. Par contre, ceux qui nous observent, commencent à y voir une volonté manifeste. Manifeste de quoi, je ne sais pas mais j'attire votre attention sur le fait que beaucoup de gouttes d'eau – que l'on peut paradoxalement ne pas reconnaître comme étant des gouttes d'eau – peuvent faire déborder un vase et prêter une lecture d'une situation politique qui n'est pas du tout celle que nous pouvons ressentir aujourd'hui mais qui peut amener à une catastrophe. J'attire votre attention sur le fait que ce sont des points plus sensibles qu'on ne le pense d'autant plus que, comme vous l'avez noté, les personnes qui auraient eu des remarques à ce sujet ne sont pas là et que le passage en force... il y a bien sûr ce qui risque d'être rapporté sur tout lieu de conversation.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (V/P délégué à la répartition des moyens) – Après avoir écouté M. DELACOURT, ma question est la suivante : si le CA vote pour mettre la volumétrie dans ATRIA et si le CT n'a pas été (re)convoqué dans le délai de huit jours etc. est-ce que nous avons la possibilité de ne pas faire le concours si nous n'avons pas les autorisations et de sortir un poste ou deux postes de l'orientation ? C'est ce que j'ai compris.

M. Philippe DELACOURT (Rectorat de la Guadeloupe) – Le terme est bien choisi, c'est bien la volumétrie, ce n'est pas l'implantation. En tout cas, sur l'arbitrage après la gestion des emplois et des postes, vous avez toute latitude. Encore une fois sur les concours, ce sont des autorisations de recrutement. Quand vous organisez un concours, vous n'avez aucune obligation, même pas celle de nommer le lauréat du concours. C'est l'organisation simplement, une opération de recrutement. Vous avez donc toute latitude encore une fois, d'une part à opérer (si tant est que toute la légalité du processus a été respectée) le recrutement et à implanter le poste où vous le souhaitez.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Ça voudrait dire que nous pourrions voter la volumétrie, le nombre de postes que l'on pourrait ouvrir même avec des orientations déjà prédéfinies ; faire une réunion du CT et valider ce que souhaite le CT après discussion. Il s'agit de discuter bien sûr avec le CTS et le CT pour aboutir à terme à un accord sur certains ou un désaccord sur d'autres, mais nous aurions au moins l'accord pour envisager une potentialité de recrutement et de concours pour cette année.

M. le Président Eustase JANKY – Pour aller dans le sens de tout le monde, je pense que nous pouvons faire un montage. Nous pouvons décider aujourd'hui de faire la volumétrie, mais les passages devant le CTS, devant le pôle, devant les différentes instances, doivent se faire avant de faire le recrutement. Nous nous sommes prononcés hier pour tenir toutes les instances avant de faire le recrutement. Est-ce que nous pouvons mettre uniquement la volumétrie, le nombre de postes ?

Mme LAPLAIGE AURIAULT – Oui.

(Discussions simultanées)

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Les numéros de poste, Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – D'accord. Il ne s'agit pas de modifier quoi que ce soit. Pour ma part, j'ai voté « non » au CT, je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait un vote mais je m'abstiendrai simplement pour pas dédire le collectif.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes bien d'accord, nous votons sur une volumétrie simplement, sur le nombre de postes.

Mme LAPLAIGE AURIAULT - Et la nature.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH/Resp. PGAFP*) – En fait, dans les listes que nous devons remplir dans ATRIA, la première phase, c'est le grade du pôle et le nombre de postes. Il faut vraiment que nous ayons déjà déterminé si c'est une catégorie A ou une catégorie B. Si c'est dans les A, un ASI ou un ingénieur, il faut vraiment aller jusqu'au grade, pour pouvoir remplir la liste et ensuite la coloration.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (*BIATSS 972*) – Je vois qu'on s'approche de quelque chose qui pourrait être très simple mais au moment où nous parlons, la démarche n'est toujours pas suffisamment claire quant au niveau d'engagement dans la procédure et son caractère réversible ou annulable en fonction de ce que les conseils seraient amenés à décider. Est-ce qu'on peut formuler quelque chose de façon à ce que les uns et les autres comprennent que le conseil a essayé de prendre en compte aussi bien le fonctionnement des conseils qui est aussi la garantie des orientations de l'établissement, que l'intérêt des personnes. Une formulation très claire est donc nécessaire.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DELACOURT.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – En lien avec votre question – j’imagine que la DRH nous donnera la réponse technique puisqu’elle vient de l’évoquer – j’ai cru comprendre que certaines opérations de recrutement que vous proposiez au CT provenaient de transformation d’emplois. Là aussi, le CA doit se prononcer sur cet aspect parce qu’il y a un aspect budgétaire. Sauf erreur de ma part, vous avez fait cinq transformations d’emploi onéreuses c’est-à-dire qui ne sont pas simplement dans la même catégorie. Vous passez d’une catégorie C en B ou d’une catégorie A en A+. Il y a donc un coût financier qui va bien sûr consommer de la masse salariale. Là-dessus, il y a un document technique que ma collègue de Martinique a pu voir vendredi dernier, c’est un document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement. Je ne sais pas si le document que vous avez produit intègre les recrutements que vous avez proposés au CT – même s’ils ont été refusés – ou s’il faut impacter ce document qui est déjà remonté au Ministère pour voir la soutenabilité de vos opérations de recrutement. Il y a bien deux aspects : il y a d’une part la volumétrie des postes mais il y a là une certaine volumétrie qui est simplement la résultante de postes qui sont devenus vacants (des gens qui sont partis à la retraite et qui ont libéré leur emploi) dont vous avez le support, vous pouvez mettre quelqu’un d’autre dessus mais ces emplois vacants, pour certains d’entre eux, vous les transformez dans une catégorie supérieure qui ont un coût supplémentaire sur lequel le CA doit se prononcer et qui est soumis à autorisation des deux Recteurs (Rectrice de Martinique et Recteur de Guadeloupe) pour la soutenabilité budgétaire.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH/Resp. PGAFP*) – Je n’étais pas présente à la réunion qui s’est tenue... je ne peux pas vous dire si ça a été évoqué lors de cette réunion.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Ça a été une des orientations de la discussion que l’établissement devra avoir, lors du contrat avec l’Etat. C’est lié à notre histoire de recrutement, notre histoire de fonctionnement qui date de l’UAG et que nous sommes en train d’essayer de solder. Nous avons un volet de catégories C dans l’établissement qui est trop important par rapport au nombre de catégories B ou potentialités etc. Nous connaissons depuis de nombreuses années cette volumétrie de catégorie C par rapport à la catégorie B, ce qui réduit les potentialités de promotion et bien sûr d’évolution de carrière des personnels. Dans la proposition qui a été faite au CT, nous avons essayé – la volumétrie nous dira globalement qu’il n’est peut-être pas possible de le faire, dans ce cas nous allons devoir supprimer quelques concours – nous avons voulu acter une politique pour essayer de rééquilibrer le nombre de catégories B par rapport au nombre de catégories C surtout que globalement, les métiers de l’Université changent et que les catégories C ne correspondent plus obligatoirement à un certain nombre d’emplois dont on a besoin. Il y a bien sûr, de la formation pour permettre de passer le concours mais il y va aussi de l’intérêt de l’établissement d’avoir les personnels de plus en plus aptes à remplir les nouvelles fonctions d’orientation, d’accueil et autre que l’on nous demande d’assurer. Je suis désolé pour nos personnels dont certains remplissent les conditions pour être catégorie B, en réalité ils n’ont pas en face les éléments d’emploi qui correspondent à ce qu’ils font.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – Je ne suis pas technicien, je pense qu’il y a au moins deux collègues ici qui ont fait des interventions pour rassurer. De façon politique, dans la mesure où on nous indique que le Conseil d’Administration peut se positionner sur la volumétrie, d’autre part concernant ATRIA, que les instances CTS et CT pourront se réunir pour « valider ou invalider » un certain nombre de propositions qui ont été faites, ça sécurise et ça rassure par rapport au positionnement, notamment, de certains

membres du CT qui ont considéré que le processus n'avait pas été respecté ; troisième élément, le travail qui doit être fait sur la soutenabilité en termes de masse salariale pour l'Université des Antilles sachant que ça aussi, ça pouvait être un élément réversible dans le processus puisque si la soutenabilité financière n'est pas (*inaudible*), le poste n'est pas (*inaudible*) ; avec toutes ces précautions, il me semble que le Conseil d'Administration peut se positionner avec ces différents éléments, ces différentes conditions et un engagement que le Conseil d'Administration demande de respecter à savoir le passage devant les instances. Le travail qui doit être fait c'est de communiquer avec les deux Recteurs sur l'aspect et sur la soutenabilité des postes. Effectivement, je comprends l'aspect stratégique et politique de déprécarisation d'une part, mais aussi de re-pyramidage des emplois au niveau de l'Université des Antilles. C'est un processus entrepris depuis plusieurs années d'ailleurs et qui prendra du temps. Bien évidemment, ça veut dire qu'il faut de l'anticipation sur la question de la gestion de la masse salariale de façon pluriannuelle, parce que ça l'impacte sur le GVT mais aussi sur un certain nombre d'éléments qui sont importants dans la dotation budgétaire annuelle de l'Etat, au niveau de l'Université. J'ai dit ce que j'avais à dire, je pense qu'il faut effectivement tenir compte de l'aspect sécurisation procédurale sur les aspects liés à l'emploi mais qu'il ne faut pas bloquer toute possibilité de recrutement parce que ce serait dramatique pour l'Université des Antilles et pour les personnels.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le Recteur, est-ce que vous pourriez nous dire clairement...

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – Ce n'est pas clair ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est pour le vote. Ce que vous venez de dire est très important, très intéressant, mais il faudrait ...

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – C'est faire un vote de la campagne d'emploi des BIATSS avec des conditions c'est-à-dire sous réserve de passage devant le CTS et le CT, la transmission aux deux Recteurs d'académie pour la soutenabilité financière liée aux emplois et... quoi d'autre ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Les conseils de pôles.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – Les conseils de pôle... enfin toutes les instances. C'est seulement à partir du moment où tous ces points seront (*inaudible*) en offres d'emplois, qu'ils seront ouverts ...

M. – On peut peut-être rajouter « le conseil de pôle à titre conservatoire, la mesure suivante etc. »

Mme – Sous réserve...

M. – Non, mais, on n'est pas obligé de croire que le « sous réserve de »...

Mme – Au moment où on a des réserves...

(Discussions simultanées)

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – A mon avis, il faut aussi préciser dans la mesure où la campagne d'emploi commencera au mois de mai, tout le processus qui aura été adopté devra être présenté pour information au prochain CA par exemple. Je pense que d'ici le prochain CA, on aura le temps de mettre au concours pour le mois de mai. C'est une question à la DRH : est-ce qu'en termes de délai, c'est bon ou pas ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH/Resp. PGAFP*) – En fait, les inscriptions se font entre mars et avril. Début février-mi-mars, il faudra publier les offres.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut un passage devant le CTS, Conseils de pôle, CT puis CA. Nous allons passer au vote, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Nous votons sur la volumétrie et sous réserve de passage devant le CTS, transmission aux deux Recteurs pour une soutenabilité, puis conseils de pôle et CT.

VOTE



Approbation de la campagne d'emplois 2018 des BIATSS en terme de volumétrie (sous réserve de passage devant le CTS, Conseils de Pôle et CT)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	17

Voté à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN l'avait dit.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Certainement. Je note l'intérêt d'avoir pu trouver une issue de sortie acceptable par ce vote mais les discussions autour de cette question ont révélé qu'il y a un problème dans le pilotage des ressources humaines et de la masse salariale de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous en sommes bien conscients Monsieur GERARDIN. En fait, nous sommes passés directement à la campagne des BIATSS, nous avons laissé de côté la campagne des enseignants-chercheurs. Vous avez le tableau relatif aux enseignants chercheurs. Avez-vous des questions ? Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Vous aurez noté que je me suis abstenu sur la campagne d'emploi des BIATSS, parce qu'il y a la question de résorption de la précarité derrière. C'est important pour moi.

M. le Président Eustase JANKY – Merci, Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je reviens sur la répartition des moyens, compte tenu des chiffres que je vous ai donnés, je demanderai froidement à ce que l'on gèle la campagne d'emplois sur le pôle Martinique cette année ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est la répartition des moyens. – Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (*BIATSS 972*) – Le collègue GERARDIN est taquin. Je l'ai toujours connu taquin mais là malheureusement, vous comprenez bien que ce type de demande est par principe notoirement irrecevable. Nous sommes vigilants à ce que les discussions ou à ce que toute action qui se passe respecte un certain équilibre, une certaine équité mais se passent dans des conditions à peu près correctes.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des remarques ? M. MERIL.

M. Alex MERIL (V/P pôle Guadeloupe) – Je relève tout à fait ce que dit le collègue PORTECOP, maintenant il faudrait comprendre que quand une réunion a été faite et que des décisions ont été actées, il ne faudrait pas qu'une personne en désaccord avec cette réunion puisse dire que rien n'a été fait et que l'on n'avance pas. Si nous nous maintenons dans cette situation de blocage, nous risquons de ne jamais pouvoir avancer. J'aimerais vraiment dire les choses. Les réunions sont tendues, compte tenu de mon caractère ça ne me dérange pas, ça ne me pose pas de problème, mais quand on arrive à quelque chose il faut pouvoir y aller et ne pas sans arrêt remettre en cause ce qui est obtenu parce qu'on soupçonne que ça va nous désavantager. Je le dis parce que je suis en train de regarder la situation que nous avons et elle n'est pas si bonne que cela.

M. le Président Eustase JANKY – Merci au Vice-président. S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote de ce tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Il y a encore deux questions : une de M. PORTECOP et une de M. GEOFFROY.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Je suis désolé d'intervenir à ce point dans ce conseil, mais je voulais quand même avoir l'assurance que tout se passe correctement. Je ne suis pas sûr que ce soit lié à ce dossier, mais sur le pôle Martinique, il y a effectivement un e-mail qui circule sur la campagne de recrutement de personnel enseignant, il y a eu une petite boutade...

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Ce n'est pas une boutade, Monsieur PORTECOP. Il s'agit même d'une alerte sur une discrimination réelle.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – C'est un point de vue. Je n'ai pas tous les tenants et aboutissants de ce dossier mais attention...s'il y a un point qui a conduit à ce que nous soyons aussi peu nombreux, il me semble que c'est bien celui-là ; donc attention, je vous le dis.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Juste pour préciser à l'ensemble des administrateurs et à M. PORTECOP en particulier que la campagne d'emplois a été visée par le CAC plénier et qu'elle a été validée normalement par l'instance en l'état. C'est ce qui nous remonte aujourd'hui, les élus de Guadeloupe y compris de Martinique l'ont voté. Il y a eu un problème, pas pour les emplois de Guadeloupe mais pour ceux de la Martinique qui effectivement ont reçu la désapprobation d'un grand nombre d'élus du pôle Guadeloupe pour des raisons de discussion... enfin, peut-être aussi des raisons similaires à celles qu'évoque M. GERARDIN. En tout état de cause, les deux volets d'emploi de Guadeloupe et de Martinique ont été validés dans l'instance idoine, c'est-à-dire le Conseil Académique, nonobstant des désaccords plus ou moins forts. Les désaccords forts venaient plutôt des élus de Guadeloupe vers la campagne d'emploi du pôle Martinique mais les deux ont été validées. Je pense que c'est ce qu'il faut retenir aujourd'hui parce que nous sommes en démocratie, on respecte les instances. Si des personnes – je le dis clairement – ne sont pas satisfaites de l'issue de certains votes, c'est exactement dans le même état d'esprit que le Professeur MERIL (Vice-président du pôle Guadeloupe), après avoir participé à un conseil, après avoir exprimé son choix, si l'issue du vote n'est pas dans votre sens, c'est la vie, c'est la démocratie. Après on peut aller amener la terre entière si on le souhaite, mais les choses ont été faites dans les règles. Si on n'accepte pas le fonctionnement démocratique, ce n'est pas la peine d'y participer. J'ai l'impression que c'est le message que nous avons reçu aujourd'hui. Il y a des gens qui n'acceptent peut-être pas le fonctionnement démocratique, dans ce cas, ils ne participent pas à la démocratie.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DELACOURT.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – Avant de procéder au vote sur les tableaux des enseignants chercheurs, est-ce qu'une précision peut être donnée sur les propositions de création d'emplois d'enseignants chercheurs pour les STAPS et DPLSH ? Est-ce que ça veut dire que vous votez sur les créations de cinq postes ? Non ? D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Non sur la volumétrie.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – Oui, mais est-ce que ces cinq postes figurent dans la volumétrie ? C'est ça ma question puisque par définition, ils n'existent pas.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH/Resp. PGAFP*) – En l'occurrence, la position du Conseil Académique a été de nous dire que dans l'hypothèse de postes ouverts, de postes vacants ou de postes nouveaux susceptibles d'être donnés à l'Université par le Ministère, le Conseil Académique émet un avis favorable pour l'ouverture d'un concours. Ce ne serait pas sur la campagne ; après il faudrait que le Conseil d'Administration se positionne pour savoir si on les inscrit dès maintenant dans la campagne sur ATRIA ou si on les inscrira au fil de l'eau.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat de la Guadeloupe*) – Dans la mesure où encore une fois c'est le plafond d'emploi qui dicte, dès lors que vous n'avez pas les emplois en termes de support, vous ne pouvez pas les ouvrir. Après effectivement, comme vous l'avez évoqué, si vous avez des mesures nouvelles qui arrivent, vous pouvez procéder au fil de l'eau, reste à savoir quelle est votre rang de priorité des postes. Comme vous ne l'avez pas indiqué, je ne sais pas si vous avez un premier poste, un deuxième poste, un troisième poste, je ne sais pas comment ils se ventilent entre STAPS et DPLSH.

M. le Président Eustase JANKY – Vous voulez reprendre la parole Madame LAPLAIGE ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH/Resp. PGAFP*) – Après, par rapport à la volumétrie, nous avons suffisamment de postes d'enseignants chercheurs vacants dans l'établissement, pour saisir d'ores et déjà ces cinq postes dans ATRIA même si derrière on ne les utilisera que quand on aura des créations.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Monsieur HERTOGH.

M. Claude HERTOGH (*MCF 971*) – Je me félicite de voir enfin arriver des avis favorables pour des créations de postes en STAPS. Je rappelle aux membres du CA que je suis passé en Doyen en 2009 avec 230 étudiants, nous avons multiplié par trois le nombre d'étudiants. Il serait peut-être temps que l'on fasse un rattrapage en termes de création de postes, en plus de ce rattrapage il faudra peut-être attendre – je l'espère, je le souhaite et tous les STAPS le souhaitent – les nouveaux moyens qui seront distribués à l'équipe du Président de la République. Je sors de la conférence des Directeurs STAPS, il semble que sur cinq ans de nouveaux moyens vont être alloués au titre de la subvention et en grande priorité pour les STAPS. Je serai vigilant, même si je ne suis plus Doyen, à ce que ces moyens soient réellement fléchés STAPS – je sais que M. le Recteur est très vigilant là-dessus. J'espère que ce seront des moyens qui viendront s'ajouter à ces trois postes qui pour moi sont du rattrapage et non pas de futurs moyens alloués. Je suis à la fois très content après dix ans de combat de voir apparaître des postes pour STAPS, mais très perplexe aussi puisque vous voyez bien que ce sont des postes qui ne sont pas assujettis à des supports de poste. Pour l'instant, ce ne sont pas des créations, même si ça semble l'être. J'espère que dans un avenir très proche, on pourra vraiment finaliser ces créations de postes et recevoir le nombre croissant d'étudiants en STAPS, de façon tout à fait normale.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Tu l’as dit, je voulais que l’Assemblée comprenne bien que la création de postes ne veut pas dire qu’il y a des postes, ce n’est pas du tout ça. Mme LAPLAIGE disait qu’il y avait des postes vacants à l’Université, mais il ne m’appartient pas de prendre la place des Vice-présidents de pôle. Il appartient aux Vice-présidents de vous dire quels sont les postes vacants et ce que l’on en fait. Le deuxième élément, j’ai accepté de mettre ces postes parce qu’en réalité, le Ministère dit que pour certaines filières en tension, il peut être amené à donner des postes. Je me suis dit que si effectivement, le Ministère attribue des postes pour ces filières en tension à ce moment-là ça figurera déjà, ce sera plus facile. C’est la raison pour laquelle j’ai accepté de mettre ces postes en création.

M. – Ne pourrait-il pas donc y avoir un classement sur l’importance de...

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – La question a été posée. Non, parce que nous allons travailler sur les filières en tension, c’est l’élément fondamental. Nous allons y travailler avec les Recteurs donc je ne voulais pas faire de classement pour le moment.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – La Rectrice de Martinique et moi-même, avons effectivement reçu quelques éléments d’informations dans le cadre du plan étudiant. Effectivement le soutien éventuel, ce n’est pas un droit de tirage encore une fois, doit être argumenté par l’ensemble des universités, suite à un déploiement national. Toutes les universités qui auront effectivement affiché cette capacité d’accueil augmentée, accompagnée de moyens éventuels parce qu’il faut louer davantage d’installations, il faut louer des salles etc. etc. C’est sur la base de ces arguments que les deux Recteurs pourront prendre la décision de flécher un certain nombre de postes donc la question de la priorisation dans ce secteur n’est pas nécessaire, puisque ce sera sur la base de projets portés par l’Université au regard de son engagement pour augmenter sa capacité d’accueil. C’est valable pour les STAPS mais ça peut l’être pour d’autres filières au sein de l’Université. Je le dis parce qu’au moins les collègues de Martinique vont le répercuter, parce que c’est dit par le Recteur de Guadeloupe, il faut aussi gérer les équilibres parce qu’il y a probablement aussi quelques filières en tension sur le pôle Martinique à analyser au regard de ce que l’on pourrait avoir comme chiffre. Les délais sont relativement courts, c’est un projet global porté par l’Université qui intègre des filières sur le pôle Guadeloupe, des filières sur le pôle Martinique et ensuite, en fonction de ce que nous aurons comme éléments, nous ferons remonter au Ministère et il y aura des arbitrages qui seront rendus au niveau national. Il faut bien argumenter tout ça, bien montrer qu’il y a un véritable effort de fait par les composantes pour augmenter la capacité d’accueil, parce qu’il y a beaucoup de demandes et que ça a un impact sur le fonctionnement même des composantes en question.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HERTOUGH puis nous arrêtons la discussion.

M. Claude HERTOUGH (*MCF 971*) – Je veux juste vous préciser que beaucoup de composantes STAPS depuis déjà presque cinq ou six ans, avaient une capacité d’accueil et que pour des raisons sociales en Guadeloupe, le Rectorat et la présidence actuelle et passée surtout, avaient décidé de ne pas faire de demande. En réalité, certaines composantes STAPS aujourd’hui vont faire un effort pour augmenter la capacité d’accueil. Notre situation est déjà prégnante puisque nous avons fait cet effort sans moyen supplémentaire. Je ne prendrai qu’un exemple. Nous avons une personne en catégorie B pour 750 étudiants scolarisés, cela montre que des efforts ont été faits. Il faudrait arriver à épurer ce problème alors que l’effort a été fait de façon antérieure chez nous.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense, Monsieur HERTOUGH, que nous ne sommes pas sur la même longueur d’onde. On ne va pas donner un enseignant pour compléter une équipe pédagogique, ce

n'est pas cela l'enjeu. L'enjeu c'est de répondre aux questionnements du Ministère. Le Ministère dit que tous les étudiants doivent avoir une affectation. La filière qui accepte d'augmenter ses inscriptions – il faut 20 étudiants de plus pour avoir un poste d'enseignant – a peut-être la possibilité d'avoir un enseignant de plus. Mais on ne va pas donner un enseignant chercheur ou un enseignant PRAG à une composante qui a déjà du mal en termes pédagogique dans sa filière. Ce n'est pas cela. Il faut un projet. Ce projet consiste à s'engager à augmenter d'au moins 20 places les étudiants en STAPS pour avoir un enseignant. De plus, il faut l'accompagner dans les aspects structurels. De quoi avez-vous besoin pour augmenter de 20 places ? Avez-vous besoin de places supplémentaires ? Avez-vous besoin de location de structures sportives ? Avez-vous besoin de matériaux pédagogiques ? C'est à partir de ce projet que l'on va attribuer un poste d'enseignant. Ce ne sont pas des postes de BIATSS, c'est un poste d'enseignant. Nous avons eu cette discussion hier soir, très tard, avec les Recteurs. Je n'en ai même pas parlé à mon Cabinet parce que nous sommes venus au Conseil d'Administration. Nous nous réunirons tout à l'heure pour voir comment procéder afin que les deux pôles soient au même niveau de discussion et d'information. Une dernière question, j'avais dit qu'on n'en posait plus.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Ce n'est pas une question en fait. Je vais peut-être enfoncer une porte ouverte mais le Vice-président Michel GEOFFROY ne m'a peut-être pas rassuré mais sur les *(inaudible)*, je n'ai pas vraiment suivi ce débat, il n'est pas question de gel de poste non plus ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, non, non. Pas du tout. On vote sur un principe, sur un document ... Nous avons voté sur les BIATSS. Il y a deux tableaux, nous votons globalement sur les deux tableaux.

VOTE



Approbation de la campagne d'emplois 2018 des Enseignants chercheurs	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	17

Voté à l'unanimité moins une voix contre

Merci beaucoup.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je tenais quand même à répéter que la loi c'est la loi. Quand il y a une loi qui crée une clé de répartition des moyens, précisément pour établir ce principe d'égalité – c'est pourquoi je vote contre – je dis qu'il y a de la discrimination à l'encontre des nombreux collègues et nombreux étudiants du pôle Guadeloupe en raison au moins de leur lieu de résidence en Guadeloupe.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur GERARDIN. Monsieur PORTECOP, nous allons avancer.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Je ne vais pas reprendre, le collègue a tenu son propos. Nous avons voulu voter, j'aimerais simplement que le document que nous avons voté prenne en compte les décisions que nous aurons prises, par exemple les tableaux des BIATSS que nous avons examinés qu'il y ait une colonne ou quelque chose qui dise que nous avons voté.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Merci, merci. Nous allons continuer le conseil. Nous passons au RIFSEEP. Madame LAPLAIGE, c'est vous qui prenez la parole pour présenter ou Monsieur AUDEBERT ?

V- LE RIFSEEP

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Monsieur le Président, peut-être avant de présenter le dispositif, souhaitez-vous éventuellement que Madame JEAN-LOUIS soit présente ? Elle est à disposition, elle est là.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Qu'est-ce que le RIFSEEP ? C'est un dispositif qui vise à réformer le système indemnitaire des personnels BIATSS, personnel BIATSS appartenant aux deux corps suivants : corps de l'AENES et corps des ITRF. Il représente environ 350 personnels dans l'Université des Antilles. Pourquoi mettre en place un RIFSEEP ? Tout simplement parce que la loi nous y oblige. Dans les travaux qui ont été menés dans le cadre de ce RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel), deux objectifs ont été poursuivis : un objectif classique et l'autre propre à l'Université. L'objectif classique du RIFSEEP c'est effectivement de proposer un système indemnitaire en raison des fonctions qu'occupe un agent et non pas nécessairement en raison du grade auquel il a été promu et auquel il est parvenu. C'est donc le premier objectif classique du RIFSEEP : proposer, informer, simplifier un régime indemnitaire en raison de la fonction de l'agent. Un agent peut avoir un grade et occuper des fonctions différentes, ne correspondant pas toujours en termes de responsabilités (technicité, encadrement et sujétions) au grade voire au corps dans lequel il a été titularisé.

Le deuxième objectif est plus propre, si je puis dire, à l'Université. Il s'inscrit dans le prolongement de la profession de foi du Président de l'Université qui proposait qu'il y ait une revalorisation indemnitaire en faveur des personnels administratifs et techniques. Ce double objectif a été l'objet de sept séances dévolues à un groupe de travail composé (*pour faire simple*) des membres du CT. Ces travaux ont commencé début novembre, ils se sont achevés fin décembre/début janvier et ont abouti aux documents implémentés dans la tablette électronique.

Comment faut-il le lire ? d'abord, il faut le lire suivant une méthodologie qui est un peu nouvelle parce que c'est un régime indemnitaire qui devait s'appliquer pour les personnels du corps AENES il y a un peu plus d'un an et depuis le mois de septembre dernier, pour les personnels ITRF. Il s'agissait de le mettre en œuvre, le plus rapidement possible, suivant une méthodologie qui a été proposée par Monsieur le Président c'est-à-dire dans le cadre d'un dialogue social. Une méthodologie qui a reposé évidemment sur les échanges entre les services des ressources humaines et l'ensemble de ces membres du CT, à la faveur de supports de travail tels qu'une cartographie des fonctions c'est-à-dire un document où sont répertoriées l'ensemble des Branches d'Activités Professionnelles (BAP), correspondant à la fonction de l'agent. Il s'agissait donc de proposer des montants homogènes pour chaque personnel en raison de leur catégorie, de leur BAP afin de les intégrer dans des groupes hiérarchisés : un groupe 1 à un groupe 4 pour la catégorie A ; un groupe 1 à un groupe 3 pour la catégorie B et deux groupes pour la catégorie C. Cela veut dire que pendant deux mois, les services RH, en un classement de fonctions qui a abouti aux documents que vous avez sous les yeux.

Il y avait une méthodologie, un cadre et des principes qui ont sous-tendu l'ensemble des travaux, essentiellement trois principes. Le premier principe était qu'il s'agissait pour le dispositif proposé d'obéir à un caractère réglementaire. Deuxième critère, un caractère équitable. Je pense que le caractère équitable a été effectivement observé tout au long des travaux, équitable en particulier par rapport aux fonctions occupées par le personnel. Enfin, un critère de soutenabilité, il s'agissait naturellement que le dispositif final s'inscrive dans une enveloppe limitative. Vous pourrez le constater, le chiffre de 206 000 euros qui figure dans la partie inférieure du dernier document correspond au montant total de la revalorisation qui est la conséquence des travaux menés par le service des ressources humaines et les membres du groupe. Les 206 000 euros sont effectivement dans l'enveloppe qui était proposée, enveloppe qui a forcément vocation à évoluer parce qu'il y a un 3^{ème} corps de personnels qui – nous le pensons – sera concerné dans le courant de l'année 2018, le corps des personnels de bibliothèque. Ils sont près d'une cinquantaine. Mais c'est une enveloppe qui ne devrait pas être substantiellement dépassée car, effectivement, cette cinquantaine de personnel de bibliothèque forcément, ne représente pas une partie majeure de l'université des personnels de l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – Merci, Monsieur AUDEBERT. Avez-vous des questions sur le RIFSEEP ? Monsieur NAGAPIN.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Juste une petite question, lorsque l'impact du RIFSEEP est évalué à 206 000 euros, est-ce que ça ne comprend que de l'IFSE ou également un CIA ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Effectivement, cette enveloppe comprend exclusivement l'IFSE.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Ce qui veut dire qu'en termes de soutenabilité, vous envisagez un CIA en fin d'année en fonction des résultats ? Comment cela se passe-t-il ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Effectivement, il aura lieu de décider du montant indemnitaire complémentaire en fin d'exercice, en tenant compte de la volumétrie qui pourrait effectivement concerner ce CIA. Pour l'instant, il n'a pas été précisé puisque c'est quelque chose qui se rajoutera en fonction des événements, en fonction de la situation financière de l'établissement, qui n'est pas encore connue.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – J'ai fait partie de ces groupes de travail qui ont été extrêmement denses et productifs, il faut le dire, un travail de qualité a été fourni par tous les participants. Néanmoins hier, sur neuf votants présents, sept ont voté contre et deux se sont abstenus. J'ai fait partie de ceux qui se sont abstenus compte tenu de l'énorme travail fourni, c'est mon point de vue. Il n'en demeure pas moins qu'il y a désaccord par rapport à la proposition faite au Conseil d'Administration d'une part parce que nous faisons une contre-proposition marginale qui rabaisait de 50 000 euros l'enveloppe par rapport à ce qui était proposé à l'administration. Nous avons constaté qu'il y a eu une séparation de présentation du corps AENES d'un côté et du corps ITRF dans les documents fournis, alors que nous avons travaillé en harmonisation sur les deux corps tout au long du processus de travail. Troisièmement – c'est mon point de vue personnel – il y a eu intégration de différenciation qui relèverait plutôt du CIA et non pas de l'IFSE alors que nous avons demandé à ce qu'un même principe soit appliqué à tout le monde pour la revalorisation et qu'il n'y ait pas de distinction, notamment par rapport à certains corps qui ont des indemnités spécifiques. D'autre part, en examinant le document ce matin, je constate que dans certains cas il y a des régimes indemnitaires qui vont faire peser sur les agents une baisse de leur régime indemnitaire, alors qu'évidemment il y a une garantie de rattrapage individuelle. Mais comme on est sur les listes de l'IFSE, beaucoup de mes collègues du CT ont voté contre, moi je me suis abstenu.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MERIL.

M. Alex MERIL (*VP pôle Guadeloupe*) – Je suis en train de regarder... ça semble être un bon travail, par contre je vois qu'au niveau du groupe 2. Alors, vous mettez exactement dans la même catégorie quelqu'un qui ferait un travail de direction de pôle, responsable de composante. Je n'ai pas l'habitude de le faire dans des cas particuliers mais depuis que je suis là, je vois quelqu'un qui dirige un pôle, qui fait énormément de travail, qui arrive très tôt et repart très tard ; je suis complètement étonné que cette personne soit pas classée dans le groupe 1 mais dans le groupe 2. Comment cette différence peut-elle être faite ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Je commence peut-être par la question de M. le Vice-président du Pôle Guadeloupe. Sur la question de la qualité du travail effectué en particulier de RAF de nos composantes, c'est peut-être très pertinent, mais le fond du dispositif c'est de s'attacher à la fonction. Les qualités personnelles très nombreuses, je n'en doute pas, de nombre de nos collègues ont vocation directement à être intégrées dans la logique du complément indemnitaire (CIA). A ce titre-là, les comptes rendus d'entretiens professionnels sont très précieux. En revanche, les qualités personnelles évoquées sont donc établies et ont vocation à être gratifiées à la faveur d'un autre dispositif.

Une réponse aux questions de Monsieur GERARDIN sur le calcul. Il a énoncé quatre observations. La première observation sur le calcul proposé – la contre-proposition si je puis dire, qui avait été faite le jour même du CT – c'est l'éternel problème de la façon dont les choses auront été calculées. Il se trouve que les bases de calculs ne sont pas les mêmes entre OS et administration et aboutissaient à un renchérissement substantiel (je pense que nous épargnerons l'ensemble des administrateurs de ces considérations techniques). Sur la question de séparation formelle entre les 2 corps, le parti a été pris de proposer – même si les liens sont très ténus entre eux – une présentation distincte et nous l'assumons. Enfin, pour votre troisième observation concernant le CIA, en fait les éléments de réponse sont contenus dans la question : il y a une garantie indemnitaire de rattrapage qui fait que dans ce RIFSEEP, aucun membre du personnel ne perdra sur son régime indemnitaire antérieur. C'était un des grands principes qui avait été énoncé, aucun des 300 à 400 personnels concernés ne perdra (ce sera plutôt 400 parce que ça concernera également les personnels des bibliothèques dans les mois qui viennent).

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question, Monsieur HARAL.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – Avant de poser la question, je ferai un petit historique du régime indemnitaire du personnel. En fait, c'est depuis 2010 que le Ministère a décidé de revaloriser le régime indemnitaire du personnel BIATSS. A l'époque, c'était pour rattraper le régime indemnitaire des autres fonctions publiques. C'est un dossier qui est ancien, nous sommes en 2018, ça fait quand même huit ans. C'est vrai qu'après l'élection du Président, il était question de passer au taux 6 pour revaloriser le régime indemnitaire. Il y a eu un précédent, le passage au RIFSEEP en septembre, ce n'était plus d'actualité. Le but de la réforme avec le RIFSEEP était d'en profiter pour augmenter le régime indemnitaire du personnel. Il semblerait qu'il y ait une enveloppe globale de 200 000 euros pour augmenter le régime indemnitaire, là où je ne suis pas d'accord avec Monsieur AUDEBERT, c'est quand il dit qu'aucun personnel n'est lésé avec les propositions faites en termes d'indemnité mensuelle. Si je prends mon cas, quand je regarde le tableau, je perds par rapport à ce que je perçois mensuellement. Il y a un vrai souci, je ne suis pas le seul dans le cas, il me semble que d'autres collègues le sont également. A mon avis, il faudrait revoir ça. Il y a une autre question qui m'interpelle. Les collègues du CT ont quand même travaillé pendant six séances pour aboutir à deux absentions et tous les autres qui sont contre. Il y a donc un souci.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Je maintiens qu’aucun personnel ne perdra au final. Le dispositif légal le prévoit ne serait-ce qu’à la faveur de la garantie indemnitaire ou du CIA.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT, je pense qu’il faut que nous avancions un peu. Je vais juste résumer ce qui s’est passé. C’est un point sensible pour lequel j’avais demandé à ce qu’il y ait des réunions pour essayer de faire cette revalorisation. Le RIFSEEP est une obligation. Le taux 6 a disparu et il y a une obligation de mettre en place le RIFSEEP, ce que j’ai fait. J’ai demandé à ce qu’il y ait un vrai dialogue, de vrais échanges avec les collègues, avec l’administration et le CT, et ce dialogue a eu lieu. Il y a eu sept réunions pour préparer le CT d’hier. J’étais très déçu, très déçu de voir qu’hier matin, en pleine réunion – j’ai eu des réunions toute la matinée – un document arrive et on me dit que c’est celui-là qu’il faut voter. Un document arrive à la dernière minute et c’est celui-là qu’il faut voter. J’avoue que j’étais très surpris et très déçu parce qu’après avoir fait autant de séances de travail avec les mêmes personnes qui ont voté, je reçois un document hier et on me dit que c’est celui-là qu’il faut voter et que l’on va dépenser moins. Cela veut dire qu’il faut que j’aie le temps d’aller comparer ce qui est fait par rapport à ce qui a été fait après toutes ces réunions pour me positionner d’un côté ou d’un autre. Je ne peux pas mettre de côté tout le travail fourni et voter sur un document que je ne connais pas. Il y a eu deux abstentions et les autres n’ont pas voté simplement parce que les collègues ont voulu que leur document passe. J’avoue que j’ai fait voter sur le document qui a été produit après ces sept séances. Pour la première fois dans cette Université, une cartographie a été faite, il y a peut-être encore quelques petites améliorations mais une cartographie a été faite dans l’établissement pour l’attribution de primes, on ne peut pas donner les primes n’importe comment. Nous avons été justes parce que nous avons classé les agents et que nous avons donné les primes en fonction de ce classement. Maintenant ça peut évoluer, les gens qui se sentent un peu lésés... nous avons un CIA en fin d’année qui n’est pas obligatoire, mais si certains collègues font remarquer qu’ils ont été lésés, il m’appartient de prendre en considération leurs demandes, de discuter et de voir ce qu’il est possible de faire pour eux. Nous ne sommes pas là pour baisser les primes des collègues ni pour augmenter à outrance les primes de certains et engager l’Université dans des issues qui poseront problème par la suite. Je me suis dit hier que l’on ne pouvait pas apprécier ce travail d’un côté et voter brutalement sur un autre document. Nous avons donc voté sur le document initial, nous avons trouvé que c’était un travail qui avait été bien fait, bien mené. Je remercie les gens qui ont travaillé pour produire ce document. C’est sur ce document que je vous demanderai de vous prononcer.

Monsieur AUDEBERT, dernière intervention.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – C’est une précision très importante, Monsieur le Président. Cette revalorisation, ce nouveau RIFSEEP serait applicable à compter du premier janvier de cette année. C’est effectivement une légère rétroactivité du dispositif au 1^{er} janvier 2018 qui est prévue et qui doit être votée en l’espèce.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote.

VOTE



Approbation du RIFSEEP applicable au 1 ^{er} janvier 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	5
	Contre	0
	Pour	13

Le RIFSEEP est approuvé à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Cinq absentions. Merci. Nous allons passer au point suivant.

VI- REFORME PORTANT SUR L'AUGMENTATION DE LA REUSSITE DES FUTURS ETUDIANTS DU PREMIER CYCLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : AUGMENTATION DE LA CAPACITE

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Merci Monsieur le Président. J'essaierai de faire le plus court possible, le plus succinct possible sachant que la plupart des membres, des représentants des personnels ont déjà eu les documents, pour l'Université. Une nouvelle réforme d'orientation et de réussite des étudiants est en cours d'examen suite au cafouillage sur APB l'an dernier sur les filières en tension. Il y avait près de 70 000 étudiants qui se sont retrouvés sans inscription à l'échelle nationale. Il a été décidé par les autorités ministérielles conjointes de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de mettre en place un dispositif suite aux décisions de justice qui ont été confirmés par le Conseil d'Etat, fin décembre. Il a été décidé de mettre en place une nouvelle plate-forme de préinscription et d'orientation d'accès à l'enseignement supérieur Articulé avec la mise en place d'un gros dispositif d'accompagnement et d'orientation des élèves en classe de terminale Et d'un autre côté, un gros dispositif d'aide à l'orientation sur le processus d'accès à l'enseignement supérieur chez nous mais aussi de préfiguration de dispositifs d'accompagnement et du renforcement de l'accompagnement des étudiants qui seraient en difficulté par rapport à des attendus, pour ne pas dire des pré-requis, permettant d'accueillir des filières de formation. Le projet de loi a été présenté le 22 novembre au gouvernement et il fallait que la plate-forme soit opérationnelle à compter du 22 janvier pour les inscriptions et les frais des étudiants. Il y avait un certain nombre d'exigences notamment en termes de respect des droits à l'orientation des familles et des élèves. Il a fallu faire établir par les équipes qui font les formations chez nous, sous réserve d'accréditation. Le temps de demander à l'ensemble des équipes de formation de produire un certain nombre d'éléments tels que les capacités d'accueil pour l'année à venir, le nom des correspondants coordinateurs pédagogiques pour chacune des licences qui sont sur la plate-forme, ajouter les attendus spécifiques pour demain en plus des attendus nationaux qui ont été établis en concertation avec les Conférences des Doyens, les Directeurs de composantes et le Ministère des tutelles, le nom des coordonnateurs de manière à ce que le dispositif puisse être ouvert aux étudiants avec tous les éléments, de manière à ce qu'après demain (dans trois jours), il soit ouvert à tous les élèves et que ceux-ci puissent avoir les informations requises pour pouvoir élaborer leur choix d'orientation.

Le système d'orientation en quelques mots, à la différence du système précédent, les élèves n'ont plus que dix choix à faire, maximum dix choix à faire. C'est donc simplifié pour nos régions alors qu'il y a des tas de portails, pour les autres régions. Ce sont des choix, il n'y a plus de hiérarchisation. Ils font leurs vœux, une fois qu'ils les auront faits, les conseils de CAC donneront des avis qu'ils feront remonter. Ces avis seront mis sur la plate-forme et ils feront leurs vœux dans les différents établissements de l'Enseignement supérieur. Au niveau de l'enseignement supérieur, nous devons leur répondre de manière motivée, avec une commission des vœux et sur la base des attendus que nous avons. Nous avons la possibilité de leur donner uniquement deux réponses. Si on considère qu'ils ont les pré-requis, s'ils souhaitent West INDIES, cela veut dire que nous devons proposer un accompagnement. C'est l'élève qui va décider s'il l'accepte ou pas. S'il accepte, il s'engage à suivre le dispositif. Aujourd'hui, nous avons deux exigences à faire passer au Conseil d'Administration pour que ce soit bien régulier et validé officiellement. Ce sont les capacités d'accueil, les noms des coordonnateurs pédagogiques et les attendus spécifiques.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Je crois qu’il y avait un problème sur une composante qui avait fait remonter plusieurs coordonnateurs.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Lors des réunions, le Président avait proposé qu’il y ait trois à cinq membres pour la commission puisqu’il souhaitait demander une rémunération (*inaudible*) au Ministère et un coordonnateur pédagogique. Toutes les composantes devaient proposer un coordonnateur et trois à cinq membres de la commission, sauf l’UFRN LSH où il y a 12 membres.

M. le Président Eustase JANKY – Lors d’une réunion statutaire ici, je ne sais plus laquelle, j’avais dit trois à cinq membres. J’avais expliqué les raisons, au cas où il y aurait un membre absent, c’était pour qu’il y ait au moins deux membres en réunion. Nous avons longuement discuté, nous nous étions arrêtés à ça. Si je négocie avec le Recteur pour qu’il y ait un financement de ces personnes qui vont travailler pour l’examen des vœux, c’est du travail d’examen des vœux, plus vous augmenterez le nombre, moins vous percevrez parce que l’enveloppe n’est pas extensible. C’était trois à cinq membres, je m’y tiendrai.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Si je puis me permettre. Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que ce soit à voter. On peut voter aujourd’hui mais les exigences pour le timing c’est simplement, capacité d’accueil, coordonnateur pédagogique pour pouvoir le mettre sur la plate-forme afin que les Recteurs puissent valider. Les recteurs ont une validation à faire notamment sur les capacités d’accueil.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que nous proposons. Nous faisons des propositions en fonction de nos capacités physiques et en fonction de notre taux de doublants mais après...

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – J’espère que l’orientation de l’Université sera celle du Recteur.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Non, non, non. Nous n’avons pas le même poids.

M. le Président Eustase JANKY – J’avais demandé aux composantes d’essayer de capter cette capacité en tenant compte des doublants. La capacité est aussi en fonction de nos possibilités physiques. Si nous avons un amphithéâtre de 500 places, nous n’allons pas annoncer 600 possibilités. Si nous avons 200 doublants contre un pourcentage de 100 doublants, donc on a une capacité de 300 places sur un amphithéâtre de 500. C’est vrai qu’avec le West Indies il y a des étudiants qui s’inscrivaient dans une filière qui ne vont peut-être pas s’inscrire dans la filière. Ça va peut-être harmoniser un peu et permettre d’avoir moins de bacs professionnels qui arriveront dans la filière « Droit » qui resteront peut-être dans des BTS que les Recteurs vont multiplier.

M. le Président Eustase JANKY – Ça va augmenter la capacité des BTS.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Comme vous allez augmenter la capacité d’accueil des bacs technologiques dans vos IUT.

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait.

(Rires)

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons la capacité d’accueil, nous avons les coordonnateurs pédagogiques, on a les attendus spécifiques, je ne vous donnerai pas lecture de tous ces éléments parce

qu'il y a plusieurs capacités d'accueil, mais la Rectrice et le Recteur auront la possibilité d'intervenir sur ces documents. Nous allons passer au vote parce qu'il faut absolument que ce soit validé par le CA. En sachant que pour les étudiants, c'est la capacité totale moins les doublants, c'est ça notre capacité d'accueil. C'est juste pour pouvoir les accueillir physiquement, pouvoir les asseoir quelque part. Sur le plan sécuritaire, il faut aussi savoir que dans un amphithéâtre on ne peut pas aller au-delà de la capacité de l'amphithéâtre, s'il y a un problème nous risquons d'être embêtés.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Peut-on avoir les capacités d'accueil des filières en fonction ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Pour l'UFR des sciences physiques et sportives, nous avons une capacité d'accueil des primo-entrants qui est fixée à 280 avec un effectif prévisionnel de 480.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a des DUT aussi qui vont...

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Pour les DUT, nous avons MMI, nous avons le GEA aussi pour la Guadeloupe. Je n'ai pas les chiffres pour la Martinique.

M. – Nous n'avons pas ce document...

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Non parce que je l'ai remonté tardivement hier soir. Je voulais quand même préciser que dans le processus, il y a eu des réunions de travail, que les éléments ont été discutés dans deux CFVU qui se sont tenus hier, tout cela dans le temps extrêmement court.

(Discussions simultanées)

Mme – Nous n'avons pas la Guadeloupe en fait. Nous avons reçu la Martinique ce matin, parce que la CFVU s'est tenue hier soir.

M. – Au niveau de la Guadeloupe, c'est en pleine discussion, je suis membre de la CFVU. J'ai reçu un document que nous ferons remonter. Au niveau de la Guadeloupe, nous avons eu une réunion hier matin et une hier après-midi, j'ai reçu les documents de la Guadeloupe ce matin, nous devons les modifier et les renvoyer.

M. le Président Eustase JANKY – En sachant que le document avait été produit par Madame COLLARD.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je tiens quand même à souligner l'intensité du travail produit par l'ensemble des équipes qui ont participé à produire cela dans un temps imparti qui est extrêmement court. La DOSIP a travaillé pendant les vacances de Noël avec son Président et avec les CFVU, mais les équipes ont travaillé jusqu'à ce matin. Nous avons fait la 1^{ère} réunion de lancement le 4 janvier.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous ai fait travailler jusqu'à jeudi après-midi, pour les réunions d'hier matin. Mais vous avez été vraiment très forts, très vite et la réunion d'hier matin était très importante, parce que c'est celle-là qui a permis d'harmoniser entre les deux pôles, qui a permis de remonter certaines informations et de régler certains dossiers. La réunion d'hier matin a permis aussi aux deux CFVU d'obtenir leur rémunération.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Monsieur le Président, la DOSIP a aussi une expertise en la matière.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous ai remercié. J'ai remercié le travail qui a été fait.

M. – Une question concernant le tableau sur la Guadeloupe. Effectif prévisionnel pour le pôle Guadeloupe, je prends l'exemple de l'UFR sans jury en droit, nous étions à 650, ça intègre les redoublants ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – – Non.

M. – C'est ce qu'il y a dans le dossier.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – La première colonne c'est ce qui était inscrit dans les fiches AOF. C'était prévu dans les fiches AOF.

M. – D'accord.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Après examen des statistiques des deux dernières années, après discussion des groupes de travail sur l'évaluation du nombre de redoublants, « doublants » n'est peut-être pas le bon terme.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – La question que je pose dans la foulée : pourquoi ne pas afficher d'emblée 650 en capacité d'accueil puisque dans le cadre de l'accréditation, on marquait 650 étudiants ? Quand on fait la somme de la capacité d'accueil « étudiants entrants » et les orientations nous en avons 410, si on rajoute les redoublants soit 145, nous arrivons à 650 en capacité d'accueil.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – – A quelle ligne êtes-vous ?

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Sciences juridiques.

(Discussions hors micro)

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui. On va le dire ainsi parce que certaines filières, en somme... Pour l'accréditation.

(Rires)

M. – Surtout pour l'accréditation.

M. le Président Eustase JANKY – Le Doyen est là, s'il veut dire deux mots ou alors...

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de grande différence. Monsieur GERARDIN, est-ce que nous pouvons voter ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je propose que vous soumettiez au vote, puisque c'est une exigence de notre Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – Nous mettons au vote tous ces documents.

VOTE



Approbation de l'augmentation des capacités d'accueil liées à la mise en œuvre de PARCOURS ^{Sup}	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	18

– **Voté à l'unanimité.**

Merci beaucoup.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Monsieur le Président, il faut préciser dans le PV que le vote intègre les (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Sauf les commissions, sauf les commissions. Il faut que ça figure sur le PV, sauf commissions.

J'ai demandé à Mme ANNONI, qui a été la préfiguratrice de DSIN et à M. CLERGUE qui est Vice-président délégué au numérique de venir nous faire une petite présentation. Monsieur CLERGUE et Madame ANNONI, vous avez cinq minutes, vous avez été trop longs hier. Vous avez été trop, trop longs, vous avez été dix fois plus longs que ce que vous auriez pu faire. Ne soyez pas trop longs à cette heure, sinon on ne va plus vous écouter, nous sommes en décrochage.

(Discussions hors micro)

M. Manuel CLERGUE (V/P délégué au numérique et système d'information) – Merci Monsieur le Président de nous laisser la parole, pour présenter ce projet de création du service de la Direction du Système d'Information et du Numérique. C'est une démarche qui a été fixée il y a maintenant neuf mois, avec l'arrivée d'Estella ANNONI en préfiguration de la DSIN. C'est une démarche de préfiguration de service que vous avez initiée en chargeant Estella ANNONI de la préfiguration c'est-à-dire de la définition d'un service central du système d'information et du numérique. Une démarche participative à laquelle ont collaboré – je tiens à le noter – l'ensemble des agents des CRI de Guadeloupe et des CRI de Martinique et également du STICE. Ce service est normalement dédié à la mise en place de la stratégie numérique pour l'Université des Antilles et à devenir le service de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre pour tout ce qui concerne tous les projets informatiques et numériques pour l'établissement. Cette stratégie est basée sur quatre axes : performance, transparence, synergie et réactivité. L'objectif principal qui n'est pas indiqué ici, c'est de garantir à chaque usager de l'établissement la même qualité de service quelque soit l'endroit où il se situe. Le cadre juridique prévu pour ce service, c'est une direction centrale rattachée à la Direction Générale des Services, avec un directeur, étant subdivisée en quatre unités fonctionnelles. La présentation de l'organigramme fonctionnelle vous sera faite par Madame Estella ANNONI. En plus de cette direction centrale, il y aura la création d'une instance politique, un conseil stratégique du numérique dont le rôle est de faire le bilan et de conseiller sur l'établissement, sur la stratégie numérique. Je vais maintenant laisser la parole à Estella ANNONI qui vous présentera en détail l'organigramme et un certain nombre de projets prévus dans le cadre de cette direction.

Mme Estella ANNONI (*Préfiguratrice DSI 971*) – Pour mener à bien cette Direction du Système d'Information et du Numérique, il est proposé d'avoir deux cellules pour collaborer : la cellule d'aide au pilotage pour tout ce qui est demandé par le Ministère ou autre partenaire et la cellule d'innovation pédagogique, supervisée par le Président et ses représentants liés aux affaires numériques. La DSIN en elle-même est composée de quatre unités fonctionnelles :

- la première unité fonctionnelle qui regroupe l'ensemble des applications, GEFICO pour la gestion financière, APOGEE et bien d'autres applications pour la dématérialisation,
- l'unité fonctionnelle « infrastructures » qui va regrouper l'ensemble de tout ce qui est réseau, systèmes mais aussi tout ce qui est téléphonie afin d'avoir une qualité de service en termes de distribution,
- les services qui s'appelaient auparavant « gestion de parc » sont maintenant dans le même support parce que derrière la notion de support, il y a tout l'accompagnement des usagers, aussi bien sur le plan du travail que sur les supports mobiles, avec toute une assistance hotline et off line,
- tous les services qui étaient auparavant réalisés par le STICE et bien sûr d'autres services, le développement des e-services, sont regroupés dans l'unité fonctionnelle du STICE.

Pour mener à bien toutes ces missions, qui sont celles de la Direction du Système d'Information et du Numérique, il est important d'avoir une cellule administrative et financière pour gérer les missions, pour gérer les déplacements, la montée en compétences, la gestion des compétences des différents collaborateurs, d'où cette cellule gestion administrative et financière. Elle va également gérer toute la partie devis, l'idée étant de séparer la partie technique de la partie administrative. Aujourd'hui, vous avez un certain nombre de devis qui, pour des raisons diverses, ne passent pas forcément par le service informatique, mais en assurant un suivi de qualité, nous espérons que l'ensemble des besoins informatiques et numériques de l'UA passeront donc par cette cellule administrative et financière.

Au regard de cet organigramme, il y a bien sûr des personnes qui sont présentes dans les CRI, respectivement en Guadeloupe, Martinique et dans le STICE. Comment va se passer ce changement ? Après la création de la Direction du Système d'Information et du Numérique, l'idée est de faire une mutation poste à poste. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont sur des postes ; par moment, ce sont des recouvrements de plusieurs unités fonctionnelles, bien sûr, il y a une certaine répartition par rapport à cela. Tous ceux qui faisaient la gestion de parc ou encore de la gestion de proximité en Guadeloupe et en Martinique seront affectés à l'unité fonctionnelle « support », de même pour « application », de même pour « infrastructure » et pour le STICE. Pour ce qui est de la cellule administrative et financière, il convient de voir comment on peut mobiliser les agents.

C'est bien d'avoir une structure où on peut réaliser beaucoup de choses, mais en fin de compte, quoi réaliser et par quoi commencer ? Nous avons fait la proposition d'une trajectoire de projet pour assurer cette transition numérique de l'UA qui repose sur trois *pillers*. *Il faut prendre la slide n°7, et il y a un escalier, il faut lire l'escalier, de la gauche vers la droite, afin de montrer les différents postes*. En 2018, vous voyez qu'il y a énormément de projets, aussi bien des projets transverses que des projets métiers. Je ne vais pas argumenter tous les projets parce que c'est très long. Par contre, il y a quand même des projets qui sont clés, en l'occurrence arriver à centraliser toutes les demandes de l'UA pour qu'il y ait une certaine traçabilité au niveau informatique, en l'occurrence le volet « gestion des demandes DSIN » mais aussi le projet de gestion des demandes de l'UA pour l'ensemble des services administratifs de l'UA afin de mettre à disposition, in fine, ce que l'on appelle le guichet unique de l'UA. Si quelqu'un a besoin de faire une demande, que ce soit au patrimoine, à la RH ou au service juridique, il faut que cette demande soit tracée et que le DGS, le Président ainsi que son Cabinet aient accès à l'ensemble de ces demandes. On pourra ainsi voir où en est la demande, si besoin. Un autre projet clé que l'on appelle « Bienvenue à L'UA » en l'occurrence aussi bien pour les étudiants que pour le personnel enseignant et administratif. Ce sont globalement des sessions de formation, de sensibilisation des agents au numérique mais aussi à tous les services fournis, aussi bien pour la partie technique que pour la partie techno-pédagogique.

Je n'entrerai pas dans les détails sur tous les projets, mais la différence entre le bleu et le vert, c'est que le bleu correspond aux projets transverses à l'UA et le vert aux projets purement métiers, typiquement pour la bibliothèque, le projet de l'évolution de la bibliothèque qui comporte les ressources humaines, la gestion des congés etc. Pour réaliser tout ceci, il est nécessaire de tenir compte du budget. C'est vrai qu'une DSI dans une université, de manière générale dans une structure, représente un budget conséquent. Pour ce qui est de la DSIN, on préconise de sanctuariser les lignes maintenance et investissements parce que si au niveau du budget, les coûts d'investissements ne sont pas honorés, il faut savoir qu'en termes d'assistance du constructeur ou du fournisseur, soit du matériel ou du logiciel, nous n'aurons pas ces activités. Il est très important de sanctuariser ces deux lignes « investissement et amortissement ». Cela me permet de passer sur la gestion, le management des (*inaudible*). Je commencerai par le point économique. C'est un modèle qui permet de prendre en compte cinq dimensions : la politique, l'économie, le social, la technologie, l'environnement. Pour ce qui est de l'économie, au regard des différentes réductions des investissements, il y a bien sûr la sanctuarisation mais aussi au niveau financier, la gestion de l'amortissement pour pouvoir mieux gérer l'obsolescence du parc. Pour ce qui est du social, vous savez mieux que moi, que beaucoup de personnes n'utilisent pas les supports numériques fournis. Il convient bien sûr de ne pas forcément passer la certification ISO 27001 qui préconise la sécurité du système d'information, mais au moins de s'aligner par rapport à cela et surtout que la DSIN soit vraiment moteur et au centre de tous les projets numériques que ce soit en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage que de maîtrise d'œuvre afin qu'il y ait une harmonisation et une homogénéité dans le déploiement de la stratégie numérique de l'UA. Je vais passer sur le point technologique.

Il faut savoir qu'au niveau des services informatiques de l'UA, qu'ils soient techniques ou techno-pédagogiques, il y a quand même plusieurs années de retard, ça s'évalue à une décennie environ de retard. Mais au-delà de cette décennie de retard qu'il faut rattraper, il faut vivre avec son temps et donc proposer des choses. C'est la raison pour laquelle la trajectoire de projet est très conséquente. Le point environnemental – ça permet de croiser avec les politiques – quand j'ai fait l'analyse des architectures présentent aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, très rapidement je me suis rendue compte que les architectures sont très hétérogènes et qu'elles ne sont pas inter-opérantes. Avoir ne serait qu'un numéro de téléphone commun Guadeloupe Martinique, ça coûte cher, alors que c'est quelque chose qui se fait de manière transparente dans les grands groupes. On constate qu'il convient de réfléchir de manière complètement harmonisée à la conception, lors des projets c'est-à-dire que quand on met en place quelque chose, on le réfléchit pour l'UA. Cependant, pour la levée de fonds, il convient d'avoir le concours des pôles pour pouvoir lever ces fonds, donc financer ces différents projets. Mais toute la conception, toute la réflexion en amont doit se faire au niveau de l'UA. Ça permettra d'avoir un système d'information urbanisé pour répondre au point légal pour toute la partie logiciel et la partie données et avoir de la réactivité face aux différentes réformes. Tout le système d'information de l'UA tourne autour d'un certain nombre de référentiels, de personnes, de cessions, de groupes et aussi d'usages numériques. A ce titre, la Direction du Système d'Information et du Numérique est préconisée comme étant une Direction du système d'information centrale qui dépend du DGS et qui regroupe quatre unités fonctionnelles, unités administratives et financières. Je profite pour remercier le Président ainsi que son cabinet, d'avoir fait confiance à une guadeloupéenne pour mener un projet pour les Antilles. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Avez-vous des questions ? J'avais dit cinq minutes, vous n'avez pas tenu cinq minutes.

M. – Premièrement félicitations au Doyen qui est V/P numérique et aussi à Madame, que je n'arrive pas à voir parce qu'il y a un faux jour. Je n'arrive pas à cerner le visage, n'empêche que la présentation m'a vraiment plu. J'ai quand même deux questions. C'est bon, j'arrive à la voir, c'est qu'il y a un faux jour, je n'arrivais pas du tout à la voir mais avec la voix et surtout avec les images je suis enthousiasmé. Je suis assez content de voir que le pôle sera associé. C'est un beau projet. Il était temps que l'on fasse vivre un projet et non pas que l'on se batte l'un contre l'autre pour que les choses n'avancent pas, j'espère que ça va fonctionner. J'aurai deux questions. Est-ce que les deux personnes qui sont aux CRI Guadeloupe et Martinique vont se retrouver là-dedans ? C'est la première question, on me répond déjà oui. La deuxième c'est que j'ai tendance un peu à aller dans les conférences au niveau de toutes les Universités en France, il y a un système – je ne sais pas si c'est EDUSPORT ou EDUROM – je n'arrivais jamais à me connecter alors que tous les collègues se connectaient dès leur arrivée, ils pouvaient à la fois participer à la conférence et faire autre chose. J'étais tout seul dans mon coin, j'étais obligé de les écouter. C'est déjà une bonne chose.

M. Manuel CLERGUE (*V/P délégué au numérique et système d'information*) – Concernant la première question, oui, il s'agit d'une mutation totale qui va vers la suppression des besoins de ressources informatiques et des services techniques de l'information pour la communication. Concernant la deuxième question, j'ai eu l'occasion de tester lorsque j'étais en déplacement à Paris fin décembre, c'est intéressant. Le manuel de l'utilisateur est en cours de réalisation, il sera diffusé dans la semaine ou dans les quinze jours qui suivent.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Au CT, il y a eu un avis favorable majoritaire.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Oui, oui. Le projet remporte l'adhésion des membres des CRI, il y a beaucoup de membres des CRI qui sont représentés au CT donc, c'est réel. Il y a eu un travail réellement fourni mais pour ma part, je me suis abstenu. Autant je comprends la nécessité de moderniser, autant je comprends la nécessité de centraliser les applications pour pouvoir sécuriser la gestion des personnels, la gestion des intérêts comptables et pour fournir des instruments de pilotage indispensables à l'établissement pour que l'établissement puisse avancer ; autant j'ai une interrogation, c'est vrai la question d'interopérabilité doit être réglée. Je rappelle que nous sommes sur deux entités territoriales qui ont elles-mêmes des stratégies, des schémas stratégiques directeurs de l'innovation etc. y compris en termes d'équipements télématiques, informatiques etc. et qu'il y a une nécessité pour l'établissement de pouvoir être inter-opérable aussi avec les projets de développement du territoire et ces dispositifs, et là je ne suis pas sûr qu'il y ait nécessairement harmonisation. C'est ce qui explique aussi la distorsion qu'il y a entre les deux systèmes d'équipements de part et d'autre de notre Université. Je pense y compris en termes de financement, que les régions, les collectivités, les communautés d'agglomération aussi sont opérateurs de ces communications. Donc, il y a aussi des co-financements à apporter au développement du système, je pense qu'il faut réfléchir, continuer la réflexion – mon abstention allait vraiment dans ce sens – bien clarifier les comptes, les centres de ressources, sinon le risque c'est que ce soit la Région qui soit notre centre de ressources ou que ce soit une équipe projets scientifiques qui se substituent à notre DSIN, pour développer ses propres applications.

M. le Président Eustase JANKY – J'apporterai une réponse, je dirai la même chose qu'hier. D'ailleurs Mme ANNONI l'a dit, nous avons pris dix ans de retard, je pense qu'il faut avancer différemment. S'il faut faire les mêmes choses et améliorer un peu, ce n'est pas une DSIN. La DSIN est centrale, je ne reprendrai pas ce qui a été dit – on a expliqué le fonctionnement. Maintenant, il faut sécuriser le budget.

Quand la CTM va donner un financement pour quelque chose, il faut qu'il soit utilisé sur la Martinique. Quand la Région Guadeloupe donnera un financement, ce sera sur la Guadeloupe. Nous allons respecter cela. J'ai demandé de continuer à travailler justement pour sécuriser ce poste de financement, pour éviter que l'on dise comme par le passé que la Martinique donne et que c'est la Guadeloupe qui bénéficie. Il faut vraiment sécuriser ce financement, je pense qu'avec cette DSIN qui est en central...vous savez bien que quand on demande actuellement un chiffre, les chiffres varient en fonction des personnes qui répondent à la question. Vous posez la question à cinq personnes, vous avez cinq chiffres différents, quatre chiffres différents à la composante. Le nombre d'étudiants varie en fonction du pôle, de la composante, de la DOSIP, de la scolarité, ça varie en fonction de chaque pôle. Maintenant, le système sera sécurisé, j'espère vraiment que nous parviendrons à un travail correct pour répondre aux besoins nécessaires au fonctionnement. Il faut commencer par faire des tableaux de bords. C'est un projet qui est très ambitieux, on ne pourra pas tout mettre en même temps. Il faudrait commencer par les tableaux de bords, commencer par les premières questions qui sont posées par les uns et les autres pour pouvoir fonctionner et nous avancerons progressivement tout en sachant que la discussion doit continuer au niveau de cette équipe, pour essayer de sécuriser le système, pour éviter justement qu'il y ait après des questions sur le financement et autre chose. J'ai répondu hier à cette question, j'ai porté ma contribution et j'espère que Mme ANNONI et M.CLERGUE vont continuer à travailler dans ce sens. Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Je voudrais saluer le travail qui a été fait, puisque nous en convenons tous, cette démarche de restructuration est nécessaire. J'ai même envie de dire que nous avons trop attendu. Pour ma part, il est important que nous arrivions à quelque chose de performant, dans ce type de domaine, il faut faire les bons choix. Monsieur le Président, vous avez parfaitement identifié le fait que sur les aspects organisationnels, il faut encore travailler à trouver les bons équilibres mais sur le principe, il faut y aller.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas de question, est-ce que nous pouvons passer au vote ? Nous votons sur l'ensemble des documents. Monsieur AUDEBERT ?

(Discussions hors micro)

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Monsieur le Président, nous votons sur le principe ou le détail ?

M. le Président Eustase JANKY – Sur la mise en place, sur la création de la DSIN. Nous avons voté sur la préfiguration, aujourd'hui nous votons sur la création de la DSIN.

M. – Par rapport aux éléments de travail que nous avons et qui ne sont pas encore totalement aboutis.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas grave. Nous pouvons continuer à travailler même si nous votons pour la création, le temps qu'elle soit vraiment efficace, nous avons peu de temps. Ça nous laisse le temps de réfléchir de discuter et de sécuriser le système. Je pense que la parole a circulé au niveau des collègues et qu'il faut continuer à alimenter la discussion pour essayer de trouver le meilleur système et ne pas avoir de problème par la suite. Je ne suis pas bloqué du tout, la parole continue.

VOTE



Approbation de la création de la DSIN	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	18

Voté à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Il y a un point qui est sorti, c'est le point lié aux étudiants. Le dossier n'est pas tout à fait stabilisé. La directrice de la DOSIP a demandé à ce que nous votions ce point tout en sachant que nous continuons à travailler. Nous continuons à embaucher les étudiants, ça ne pose pas de problème mais nous allons sécuriser, nous allons affiner ce point. Je ne sais pas si vous avez tous le bilan d'activité du Président. Il y a une obligation chaque année que le Président fasse un bilan d'activités. Je ne sais pas si vous l'avez ? Est-ce que tout le monde l'a ?

Dans ce bilan d'activités que l'on vous remettra rapidement, j'ai essayé de balayer assez large mais j'ai quand même oublié la mise en place de la DSIN. C'était une demande des administrateurs, quand nous avons commencé ce Conseil d'Administration de mandature. Madame PANCARTE avait posé la question, elle avait demandé s'il était possible d'avoir des tableaux de bords, d'avoir des cartographies ? J'avais dit non. Maintenant, avec la DSIN que nous venons de créer, j'espère vraiment que nous pourrons répondre à ces questions et avoir des tableaux de bords qui nous permettent de travailler assez rapidement, d'avoir les moyens de piloter la composante également. J'ai oublié de dire que nous avons quand même mis des tablettes pour permettre de travailler. C'est un étudiant qui avait posé la question. J'avais l'impression que c'était impossible mais Monsieur SUBITS vient de nous prouver le contraire. Il a mis en place ces tablettes pour travailler, ça nous permet de faire un peu d'économie. On parle des gaz à effet de serre, peut-être aurons-nous moins de papiers à détruire et moins de chaleur dans la nature. C'est vrai aussi que les archives vont exploser parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de papiers. C'est une manière de ne pas archiver trop de papiers.

Juste un petit rappel de ce que j'ai fait en arrivant ici. Nous avons démarré la politique de site sur les deux départements. Cette politique de site a abouti sur une offre de formation et une offre de recherche qui n'est pas stabilisée parce que la discussion n'est pas terminée. Nous avons mis en place la formation des étudiants. Trente-huit étudiants ont été formés parmi ceux qui nous aident au niveau des conseils. Je les remercie beaucoup parce qu'ils passent beaucoup de temps, il faut qu'ils préparent les documents, qu'ils les lisent, qu'ils les comprennent pour pouvoir s'intéresser à ce que nous faisons. Nous avons fait des réunions thématiques sur l'accréditation. Nous avons mis en place la carte d'étudiant, la carte multiservices. Chaque étudiant en possède une, il s'inscrit avec sa carte, il peut aussi faire des prêts de documents, manger au CROUS.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – Concernant la carte étudiante, jusqu'ici il y a vraiment beaucoup d'étudiants qui n'ont pas de carte.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis au courant. J'avais dit que nous aurions quelques petites difficultés la 1^{ère} année, c'est normal. Je m'en suis déjà occupé. Je ferai en sorte que très, très rapidement, vous ayez vos cartes d'étudiant.

Mme Raïssa GABOURG (*Etudiante 972*) – Vous dites que vous êtes au courant, pourtant le CROUS a mis en place une règle en Martinique, quand les étudiants qui n'ont pas leurs cartes ils doivent payer le tarif des personnes extérieures.

M. le Président Eustase JANKY – Je n’avais pas cette information.

Mme Raïssa GABOURG (*Etudiante 972*) – J’ai eu une discussion avec la directrice et qui m’a dit que le pôle Martinique était le seul à avoir le problème des étudiants sans carte.

M. le Président Eustase JANKY – C’est pareil. Par contre pour le CROUS, nous n’avions pas ce problème ici.

M. – En Guadeloupe, on paie le tarif étudiant avec ou sans carte.

Mme Raïssa GABOURG (*Etudiante 972*) – Ca fait déjà des semaines...

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons faire quelque chose. Je ne vous dis pas que ce sera résolu du jour au lendemain. J’ai bien compris que quand les étudiants n’ont pas leurs cartes en Martinique, ils paient le prix fort. Pour les cartes, je verrai ce que nous pouvons faire assez rapidement.

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le VIP, les étudiants disent que quand les cartes arrivent au niveau des composantes, ils ne sont pas au courant. Les cartes restent là entassées et c’est par hasard qu’ils découvrent leurs cartes.

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – Je suis un peu étonné parce que régulièrement, Madame CYRILLE et tout le service... Madame SALOMON et Madame BERCHEL le font. Maintenant, il y a peut-être des problèmes au niveau de la transmission qui doit être faite. Nous essayons de mettre des affiches mais je ne sais pas vraiment si toutes les affiches sont lues. Hier encore, nous avons regardé le dossier donc tout le travail est fait à notre niveau. C’est juste un problème d’amélioration de la transmission d’information. Nous sommes en train de travailler là-dessus. Mais comment faire ?

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait qu’on améliore le système.

Mme Raïssa GABOURG (*Etudiante 972*) – Il y a des étudiants qui viennent de la Fac d’économie en Martinique. Apparemment, la personne qui remettait les cartes était en congé maternité, donc aucune personne n’a été informée. Les étudiants vont chercher leurs cartes et les secrétaires leur disent que s’ils n’ont pas reçu un mail disant de passer chercher les cartes, elles ne remettent pas.

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – Ah bon ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur SUBITS, c’est vous qui avez suivi ce dossier-là. Je vous demande vraiment de...

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – Si les composantes ne font pas leur travail, si elles ne peuvent pas donner les cartes ou mettre le système en marche, on peut difficilement faire ...

M. – Je pense qu’il y a une coordination à faire par les Vice-présidents de pôles. Le Vice-président du pôle Guadeloupe nous a expliqué comment il fonctionnait, je pense qu’en Martinique il faudrait aussi... Ce n’est pas normal qu’une composante soit bloquée parce qu’il y a un congé de maternité – ce qui ne pose aucun problème – et que d’autres composantes qui sont à trois mètres (le campus de Schœlcher n’est

quand même pas immense) ne puissent pas, suppléer pendant la vacance du poste. Il faut quand même un minimum de coordination, c'est aux V/P pôle d'assurer cette coordination.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Nous constatons que nous avons un gros souci de communication avec les étudiants. En réalité, les étudiants ont tous un mail étudiant qu'ils ne le regardent jamais. Ils regardent leurs mails personnels mais ils ne font même pas l'effort de faire un lien entre le mail étudiant et le mail personnel. Il a beaucoup d'informations, nous avons des outils numériques, nous devons passer au numérique, or nous sommes encore assujettis à une affiche. C'est aberrant. Nous sommes en retard. Dans ce cadre-là, il y a une vraie formation à faire auprès des étudiants pour qu'ils se connectent. Leur mail personnel sur Gmail, Hotmail ou autre fonctionne parfaitement, mais celui-là, ils ne l'utilisent pas.

M. – Je te précise quand même que les étudiants ne comprennent pas qu'ils reçoivent certains messages qui sont adressés à tout le monde, à des milliers d'étudiants, à des centaines de collègues et qui ne les concernent aucunement. Donc, aller rattacher son mail personnel à ce genre de mail, je pense que c'est effectivement faire preuve de beaucoup de courage, parce que vous êtes vite inondé de tout et de n'importe quoi. Peut-être qu'il faudrait que nous, ici en Conseil d'Administration, nous prenions nos responsabilités sur la charte d'utilisation de la messagerie professionnelle qui je pense mérite un sérieux relooking, pour qu'ensuite, les étudiants acceptent de rediriger leur mail étudiant vers leurs mails personnels, sinon ils seront pollués comme nous le sommes sur notre messagerie professionnelle.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN puis nous irons déjeuner.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Nous sommes confrontés à cette question d'information et de communication quotidiennement à la DOSIP puisque notre fonction est d'informer, d'orienter et d'accueillir. C'est vrai que tous les propos qui sont tenus sont bons, y compris sur la charte informatique qui à mon avis, mérite d'être relookée et appliquée. Tout dépend de l'utilisation mais il y a aussi un comportement de tri sélectif...oui, j'ai vu cela, parce qu'il y a des informations qui sont jetées à la poubelle, je crois qu'il y a beaucoup d'informations. Il y a un relais dans notre établissement qui est hyper important, ce sont les enseignants dans les amphithéâtres et les salles. Je pense que s'il faut remédier à ces questions, il faut que l'on prenne les dispositions, il y a un lieu où on remet les cartes, deuxièmement le bureau des enseignants pour qu'ils informent les étudiants à aller chercher leurs cartes.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord mais peut-être qu'il faudrait que les V/P prennent ce problème en main pour essayer de coordonner, de proposer un projet pour que les étudiants n'aient pas ces soucis supplémentaires. Nous sommes en milieu d'année et ces questions se posent encore à nous.

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – J'ajouterai que nous sommes en train de réfléchir. Nous mettons des affiches, ils ne les lisent pas. Au niveau de leurs mails, ce n'est pas fait. Nous avons justement pensé à un tableau tournant et lumineux qui pourrait les attirer et sur lequel on pourrait mettre des informations. C'est la dernière idée que nous avons eue, quelque chose de plus dynamique, je pense qu'ils vont le lire. S'ils ne regardent pas, on ne saura plus comment faire.

Mme – Juste pour dire que votre idée de tableau peut être une bonne idée, mais je crains qu'elle n'appartienne au siècle passé pour les jeunes. En revanche, ils lisent, ils consultent assez souvent les pages Facebook, à la fois du pôle Martinique ou Guadeloupe, n'est-ce pas ? Je pense que là on peut faire passer énormément d'informations.

M. Alex MERIL (*VIP Pôle Guadeloupe*) – Nous y avons pensé. Nous essayons avec les collègues d'aller sur plusieurs pistes.

M. le Président Eustase JANKY – Ce sont des pistes, je pense qu'il faut essayer toutes ces pistes pour essayer d'améliorer le système pour que nous n'ayons pas les mêmes problèmes l'année prochaine. J'avais dit que nous aurions essayé les plâtres cette année, j'avais prévenu les étudiants qu'il en serait ainsi, je me rends compte que c'est une réalité. Nous avons bien compris que le système n'est pas encore sécurisé, il nous faudrait encore un peu de temps. Nous allons y travailler.
Mme GABOURG, je ferai en sorte de voir comment ça se passe en Martinique concernant le CROUS et de connaître les raisons pour lesquelles les cartes ne sont pas distribuées.

Mme Raïssa GABOURG (*Etudiante 972*) – Ce qui est vraiment dommage, c'est que certains étudiants ont encore leur ancienne carte. Quand bien même on n'aurait pas la carte multi-services on pourrait utiliser l'ancienne.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis entièrement d'accord. Il y a quelqu'un de l'Université, il faudrait qu'on passe par lui pour qu'il fasse le nécessaire.
Nous allons réagir très vite parce que ce problème est vraiment gênant. Merci pour la tenue de ce CA Plénier. Nous avons un CA restreint que nous devons tenir pour les MCF. Nous allons déjeuner puis nous reviendrons pour le CA restreint.

M. – Monsieur le Président, juste une petite précision, comme nous étions bousculés avec les documents qui sont arrivés un peu tard etc. Est-ce que dans le nouveau site, il y aura une armoire numérique où on pourra les récupérer ou est-ce qu'il y a lieu de les rediffuser aux membres du CA directement... ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est prévu. C'est prévu que ce soit sur le site, une fois que ce sera voté. Je n'aimerais pas que les documents non votés soient sur le site parce que nous avons des projets, des ...

M. – Non, c'est simplement pour notre mémoire.

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait, ce sera sur le site. A quelle date ce site sera-t-il ouvert ?

Mme Laura-Line CASSIN (*MCF 971*) – – le 18 janvier. Le 18 janvier, le chargé de mission aurait pu répondre puisqu'il est présent.

M. Jimmy NAGAU (*MCF 971*) – Effectivement, nous essayons de déployer le site web de l'Université en passant par divers médias. Normalement, il est prévu de le déployer pour le 18 janvier. Normalement, il est déjà sur le serveur, nous attendons le feu vert pour rendre l'information publique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Rassurez-moi, il y aura bien un espace où déposer des documents ?

M. Jimmy NAGAU (*MCF 971*) – – Tout à fait, il y a un espace prévu pour recenser les ordres du jour, les relevés de décisions, tout ce qui aura été voté par le CA, le CAC et les CFVU. C'est prévu. Il y aura un endroit où on pourra récupérer ces données sur la plateforme.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Je vous souhaite bon appétit.

Fin de séance .